

L'homicide au Canada, 2018

par Joel Roy et Sharon Marcellus

Date de diffusion : le 27 novembre 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'homicide au Canada, 2018 : faits saillants

- La police a déclaré 651 homicides en 2018, c'est-à-dire 15 de moins que l'année précédente. Il s'agit d'une baisse de 4 % du taux d'homicides, qui est passé de 1,82 homicide pour 100 000 habitants en 2017 à 1,76 homicide pour 100 000 habitants en 2018.
- La baisse du nombre d'homicides à l'échelle nationale est attribuable au nombre considérablement plus faible de victimes en Alberta (-38), en Colombie-Britannique (-30), au Québec (-10) et en Nouvelle-Écosse (-10). Cette baisse a toutefois été contrebalancée par une hausse record du nombre d'homicides enregistré en Ontario, laquelle est attribuable aux homicides commis dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto.
- Au total, 266 homicides ont été déclarés en Ontario en 2018, en hausse de 69 homicides par rapport à 2017. Il s'agit du nombre le plus élevé d'homicides et de la hausse la plus importante d'une année à l'autre déclarés dans une seule province depuis que Statistique Canada a commencé à recueillir ces données en 1961. Le taux de 1,86 homicide pour 100 000 habitants noté en Ontario est aussi le taux le plus élevé enregistré par la province depuis 1991, année où il s'établissait à 2,36.
- En 2018, 142 victimes d'homicide ont été dénombrées à Toronto — la RMR la plus peuplée au Canada. Cette RMR a déclaré le plus grand nombre d'homicides de toutes les RMR, ainsi que le plus grand nombre d'homicides jamais enregistré à Toronto depuis que les données sur les homicides ont commencé à être recueillies à l'échelon des RMR, en 1981. Il s'agit d'une augmentation de 53 % du nombre de victimes (93 victimes en 2017) et de 50 % du taux d'homicides par rapport à 2017 (ce nombre étant passé de 1,51 victime pour 100 000 habitants en 2017 à 2,26 victimes pour 100 000 habitants en 2018).
- Les taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (-8 %) et d'homicides attribuables à des gangs (-5 %) ont diminué à l'échelle nationale en 2018. Il s'agit de la première baisse des homicides commis à l'aide d'une arme à feu depuis 2013 et de la première diminution des homicides attribuables à des gangs depuis 2014.
- Le recul du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (-18) observé d'une année à l'autre à l'échelle nationale est attribuable à la diminution de ce type d'homicides dans les régions situées hors des RMR (-20).
- En 2018, on a dénombré 140 victimes d'homicide d'identité autochtone, ce qui représente une baisse par rapport aux 157 victimes dénombrées en 2017. Malgré le fait que le taux d'homicides chez les Autochtones en 2018 ait diminué par rapport à celui noté en 2017 (7,31 pour 100 000 Autochtones en 2018 par rapport à 8,45 en 2017), il était tout de même environ cinq fois plus élevé que celui observé chez les non-Autochtones (1,44 pour 100 000 non-Autochtones en 2018). Les taux les plus élevés d'homicides ont été enregistrés chez les victimes autochtones de sexe masculin, suivies des victimes autochtones de sexe féminin et des victimes non autochtones de sexe masculin.
- Les homicides commis entre conjoints est la seule catégorie d'homicides qui a enregistré une hausse en 2018 (+9 victimes). En revanche, il y a eu 31 homicides de moins qui ont été commis par une personne avec laquelle la victime entretenait une relation de nature criminelle (p. ex. des trafiquants de drogues et leurs clients).

L'homicide au Canada, 2018

par Joel Roy et Sharon Marcellus

Les homicides, qui représentaient moins de 0,2 % des infractions avec violence au Canada en 2018, sont à l'origine d'une fraction de toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police (Moreau, 2019)¹. Bien que l'homicide demeure un crime relativement rare au Canada, les taux d'homicides sont considérés comme un point de repère pour évaluer les niveaux d'activité violente, tant au Canada qu'à l'échelle internationale (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014).

Contrairement aux autres crimes, la définition de l'homicide a tendance à être assez uniforme d'un pays à l'autre. De plus, elle n'est pas sujette à des modifications ou à des différences fréquentes dans les pratiques de déclaration, comparativement aux autres crimes. Par ailleurs, la nature et la signification de l'homicide font l'objet d'un consensus international plus grand que celles relatives à toute autre infraction criminelle. Il est donc important d'examiner l'homicide, non seulement en raison de sa gravité, mais aussi parce qu'il est considéré comme un baromètre comparable et fiable de la violence observée au sein d'une société. En outre, les perceptions de la sécurité dans les collectivités peuvent être influencées par le taux d'homicides que celles-ci affichent (Romer et autres, 2003).

Selon les données de 2017 recueillies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les plus récentes accessibles, le Canada affiche un taux d'homicides plus élevé que d'autres pays développés, à l'exception des États-Unis (ONUDC, 2019). Par exemple, en 2017, le taux d'homicides au Canada se situait à 1,8 pour 100 000 habitants, alors qu'il était de 0,8 en Australie, de 1,2 en Angleterre et de 0,7 en Nouvelle-Zélande. Toutefois, les États-Unis dépassent de loin ces pays, enregistrant un taux d'homicides de 5,3 pour 100 000 habitants.

Avant 2018, le taux d'homicides au Canada était en progression constante depuis 2013, étant passé de 1,5 à 1,8 au cours de la période de cinq ans (2013 à 2017). Parallèlement, le taux d'homicides a augmenté de 0,8 aux États-Unis et de 0,3 en Angleterre pour 100 000 habitants durant cette période de cinq ans. Même si de nombreux pays font état d'une hausse du taux d'homicides, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont enregistré des baisses ces dernières années. En Nouvelle-Zélande, le taux a diminué de 0,4 en 2017 (par rapport à 2016), et en Australie, il était en baisse constante de 2013 à 2017, enregistrant un recul de 0,3 sur cinq ans.

À l'échelle mondiale, le taux d'homicides est estimé à environ 6,1 pour 100 000 habitants. Le rapport de l'ONUDC de 2017 présente les données de 100 pays sur 240 à l'échelle mondiale. Lorsque l'on compare les taux des 100 pays, le Canada se situe au 47^e rang, affichant un taux de 1,8 pour 100 000 habitants.

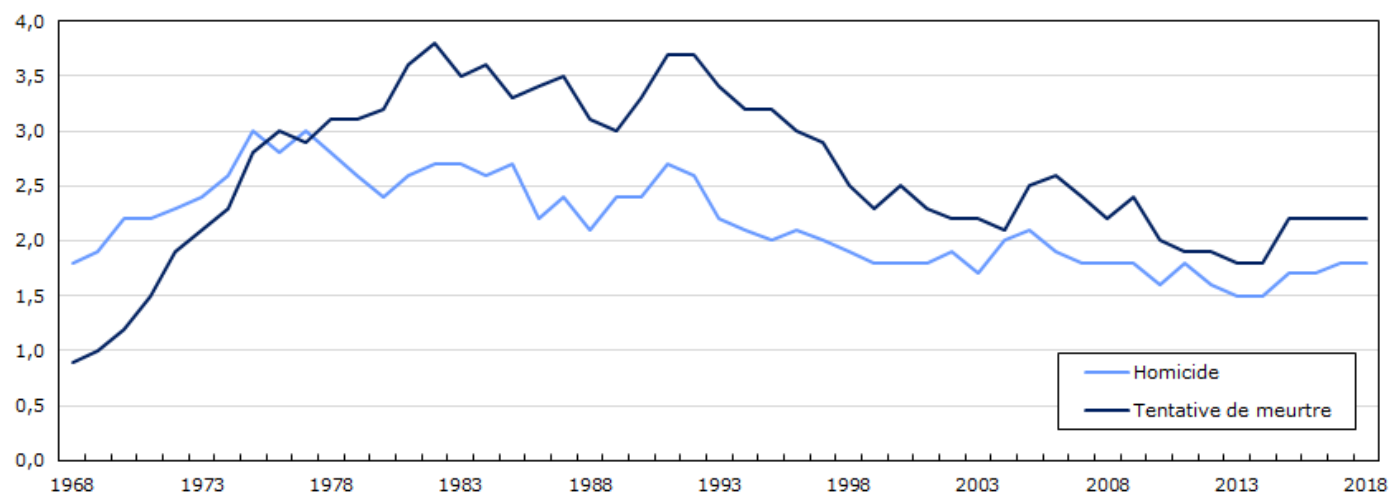
À partir des données de l'Enquête sur les homicides de Statistique Canada, dans le présent article de *Juristat*, on traite des changements en ce qui concerne les homicides au Canada au fil du temps, ainsi que des caractéristiques des homicides commis en 2018. On présente des renseignements sur l'âge et le sexe des victimes d'homicide, sur les méthodes utilisées pour commettre l'homicide (y compris le recours à des armes à feu), sur le fait que l'homicide est attribuable à des gangs ou non, sur le lien de l'auteur présumé avec la victime ainsi que sur d'autres caractéristiques de l'auteur présumé. En outre, on présente des renseignements sur les victimes d'homicide et les auteurs présumés autochtones².

Le taux d'homicides a diminué à l'échelle nationale en 2018, mais il a varié selon les provinces et les territoires

En 2018, la police a déclaré 651 homicides, soit 15 de moins que l'année précédente. Cela représente une diminution de 4 %³ du taux d'homicides, qui est passé de 1,82 pour 100 000 habitants en 2017 à 1,76 en 2018 (tableau 1a et tableau 1b)⁴. Il convient de souligner que 2017 a été une année hors du commun au cours de laquelle la police a enregistré le nombre le plus élevé d'homicides depuis 1992 et le taux le plus élevé depuis 2008⁵. Malgré la diminution enregistrée d'une année à l'autre, le taux d'homicides noté en 2018 est demeuré supérieur à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes (1,68 pour 100 000 habitants pour la période allant de 2008 à 2017) (graphique 1).

Graphique 1 Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1968 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : D'autres données sont disponibles dans le tableau en ligne de Statistique Canada 35-10-0177-01 (auparavant le tableau CANSIM 252-0051). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire d'Air India survenue en 1985.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

La diminution du nombre d'homicides à l'échelle nationale en 2018 est attribuable à des baisses dignes de mention en Alberta (-38 victimes), en Colombie-Britannique (-30), au Québec (-10) et en Nouvelle-Écosse (-10). À l'exception de l'Alberta, ces provinces avaient déclaré des augmentations marquées en 2017 (tableau 1a et tableau 1b).

Même si l'on observe une baisse du nombre d'homicides à l'échelle nationale, l'Ontario, qui compte 69 victimes de plus en 2018 qu'en 2017, a affiché l'augmentation la plus importante d'une année à l'autre et a enregistré le nombre le plus élevé d'homicides depuis que des données à ce sujet ont commencé à être recueillies en 1961. Cela a donné lieu au taux le plus élevé dans cette province depuis 1991 (1,86 pour 100 000 habitants). L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du nombre d'homicides perpétrés dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Toronto (+49).

Trois événements particuliers se sont produits à Toronto et ont eu des répercussions sur le nombre d'homicides déclarés dans cette RMR en 2018. Il s'agit notamment de la découverte d'une série d'homicides ayant fait huit victimes au cours d'une période de sept ans, soit de 2010 à 2017 (Powers, 2019)⁶. Une attaque est également survenue dans le quartier des affaires du centre-ville de North York, à Toronto, des piétons ayant été délibérément happés par une fourgonnette. Cette attaque a fait 10 victimes d'homicide et 13 victimes de tentative de meurtre (Moreau, 2019). Une fusillade s'est également produite sur l'avenue Danforth, dans le quartier grec de la ville, et a fait 2 victimes d'homicide et 13 victimes de tentative de meurtre (CBC News, 2018)⁷.

Des hausses du nombre d'homicides ont également été déclarées au Manitoba (+8), au Nouveau-Brunswick (+3), dans les Territoires du Nord-Ouest (+4) et au Nunavut (+2). Plus particulièrement, le meurtre de deux policiers a été à l'origine de 2 des 13 homicides commis au Nouveau-Brunswick en 2018.

Le taux de tentatives de meurtre a aussi diminué en 2018

Le taux de tentatives de meurtre demeure supérieur au taux d'homicides depuis les années 1980, et ces deux infractions ont souvent suivi des tendances similaires au fil du temps. Par conséquent, le taux de tentatives de meurtre au Canada a diminué de 3 % de 2017 à 2018 (étant passé de 2,25 tentatives de meurtre pour 100 000 habitants en 2017 à 2,18 en 2018) (graphique 1). Presque toutes les provinces ont déclaré des baisses du nombre de tentatives de meurtre en 2018 comparativement à 2017, mais l'Ontario a enregistré 81 tentatives de meurtre de plus (Moreau, 2019). Au total, la police a déclaré 807 tentatives de meurtre au Canada en 2018, soit 14 de moins que l'année précédente.

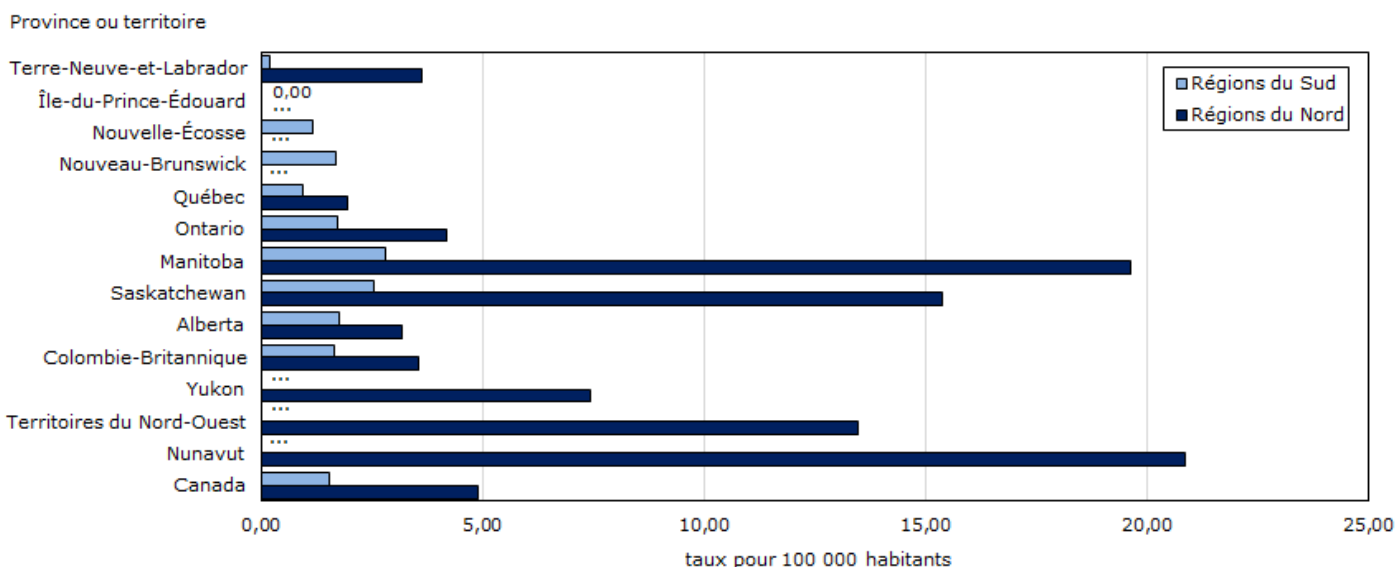
La baisse des homicides est attribuable au nombre d'homicides moins élevé dans le sud des provinces

La baisse du nombre total d'homicides au Canada en 2018 est attribuable à une diminution observée dans les régions situées au sud du pays⁸. Le nombre d'homicides a diminué de 19 dans le sud du Canada, tandis qu'il a augmenté de 4 dans le nord du Canada, qui comprend le Nord provincial et les territoires.

Des rapports récents montrent que les taux globaux de crimes violents au Canada, y compris les homicides, sont plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines, et que les taux plus élevés de crimes dans les régions rurales sont principalement observés dans les régions nordiques des provinces (Perreault, 2019). Les statistiques sur les homicides pour 2018 rendent compte de cette constatation.

En 2018, le taux d'homicides était trois fois plus élevé dans les régions du Nord du Canada⁹ que dans les régions du Sud (4,9 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 1,55) (graphique 2). Les différences les plus marquées ont été notées au Manitoba et en Saskatchewan, où les taux des régions nordiques de ces provinces étaient de sept et six fois plus élevés, respectivement, que ceux des régions situées au sud. À l'échelle nationale, le taux d'homicides était le plus élevé dans les régions rurales du Nord (7,30 victimes pour 100 000 habitants). Le taux d'homicides le plus faible a été enregistré dans les régions rurales du Sud et s'établissait à 1,42 pour 100 000 habitants. Ces tendances sont uniformes depuis 2009, la première année pour laquelle des données pour ces régions géographiques sont accessibles.

Graphique 2
Homicides commis dans les régions du Nord et du Sud du Canada, selon la province ou le territoire, 2018



... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Dans les régions du Nord, les homicides sont plus susceptibles de se produire entre des personnes qui se connaissent et d'être commis dans une résidence que ceux perpétrés dans les régions du Sud

Même si les 3 principaux mobiles invoqués au cours des 10 dernières années (2009 à 2018) relativement à la perpétration d'un homicide sont les « disputes ou querelles », la « frustration, la colère ou le désespoir » et le « règlement de comptes », tant dans les régions du Nord que du Sud du pays, la répartition de ces mobiles diffère selon la région. Dans le Nord, les « disputes ou querelles » étaient invoquées comme mobile dans 46 % des homicides, suivies de la « frustration, la colère ou le désespoir » (19 % des homicides) et du « règlement de comptes » (7 % des homicides)¹⁰. En comparaison, dans le Sud, les « disputes ou querelles » ont été déclarées comme mobile dans 32 % des homicides, alors que la « frustration, la colère ou le désespoir » et le « règlement de comptes » représentaient chacun le mobile invoqué de 17 % des homicides¹¹.

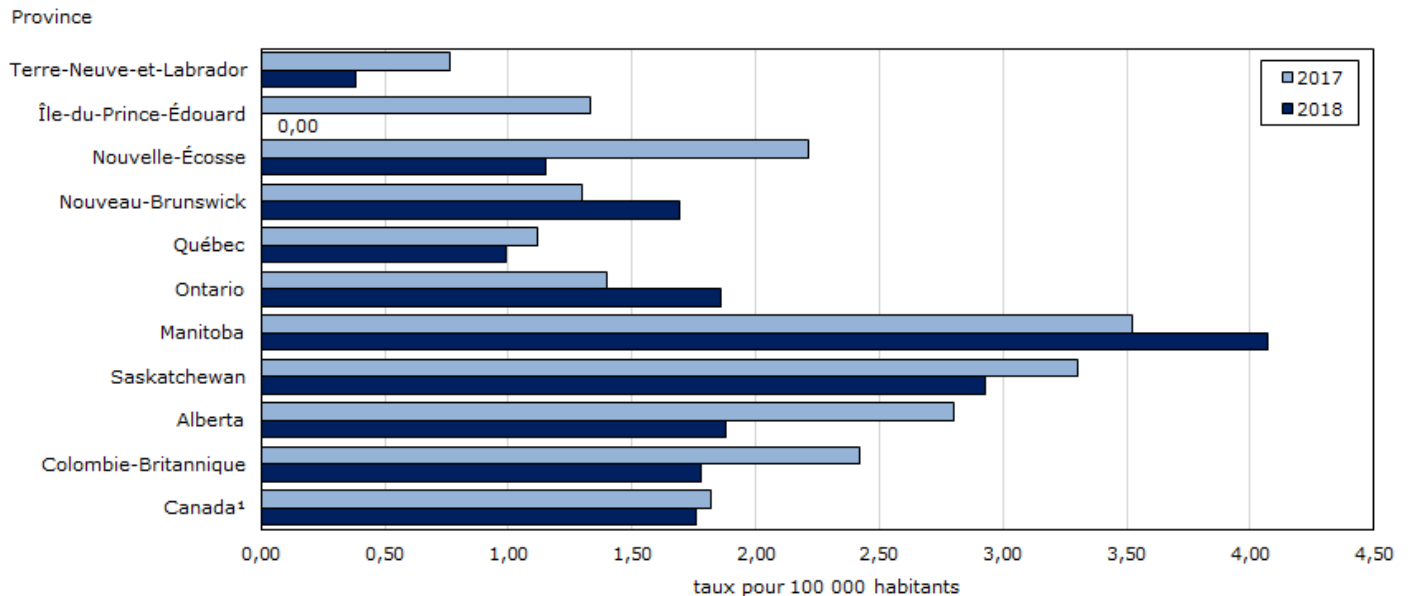
On observe aussi des différences quant au lien le plus proche entre l'auteur présumé¹² et la victime, la plus importante différence étant que les victimes dénombrées dans le Nord étaient moins susceptibles d'être tuées par un étranger (7 %) que celles dénombrées dans le Sud (19 %)¹³.

Outre les différences relatives au lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, le type d'endroit où l'homicide s'est produit diffère lorsque l'on compare les homicides commis dans le Nord du Canada à ceux perpétrés dans le Sud. En moyenne, au cours des 10 dernières années, 75 %¹⁴ des homicides dénombrés dans le Nord ont été commis dans une résidence, alors que c'était le cas de 60 %¹⁵ de ceux dénombrés dans le Sud.

Les taux d'homicides provinciaux continuent d'être les plus élevés au Manitoba et en Saskatchewan

Tout comme les taux globaux de criminalité, les taux d'homicides ont toujours été plus élevés dans les provinces de l'Ouest. Pour la deuxième année consécutive, le Manitoba a déclaré le taux d'homicides provincial le plus élevé, soit 4,07 homicides pour 100 000 habitants, ce qui représente une hausse comparativement au taux de 3,52 noté en 2017 (graphique 3).

Graphique 3
Homicides selon la province, 2017 et 2018



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

En dépit d'une baisse du taux d'homicides, la Saskatchewan a affiché le deuxième taux provincial en importance pour la deuxième année consécutive, soit un taux de 2,93 homicides pour 100 000 habitants, suivie de l'Alberta (1,88 homicide pour 100 000 habitants). Même si l'Alberta a affiché le troisième taux d'homicides en importance parmi les provinces, il s'agit du taux le plus faible enregistré par cette province depuis 1996.

L'Île-du-Prince-Édouard n'a déclaré aucun homicide en 2018. Terre-Neuve-et-Labrador a affiché le taux le plus faible parmi les provinces où au moins un homicide a été commis, soit un taux de 0,38 homicide pour 100 000 habitants.

Même si le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut enregistrent habituellement un nombre moins élevé d'homicides que les provinces, leurs chiffres de population relativement faibles se traduisent par des taux d'homicides plus élevés et instables, ce qui rend difficile la comparaison des données (tableau 1b). En 2018, 8 homicides ont été perpétrés au Nunavut, qui a ainsi enregistré son nombre le plus élevé d'homicides depuis qu'il est devenu un territoire, en 1999.

La région métropolitaine de recensement de Toronto affiche le plus grand nombre d'homicides jamais enregistré et le taux le plus élevé d'homicides depuis 1991

En 2018, 142 victimes d'homicide ont été dénombrées à Toronto — la région métropolitaine de recensement (RMR) la plus peuplée au Canada¹⁶. Cette RMR a déclaré le plus grand nombre d'homicides de toutes les RMR, ainsi que le plus grand nombre d'homicides jamais enregistré à Toronto depuis que les données sur les homicides ont commencé à être recueillies à l'échelon des RMR, en 1981. Il s'agit d'une augmentation de 53 % du nombre de victimes et d'une hausse de 50 % du taux d'homicides par rapport à 2017 (le taux étant passé de 1,51 victime pour 100 000 habitants en 2017 à 2,26 victimes pour 100 000 habitants en 2018). Toronto a dépassé le nombre le plus important d'homicides jamais enregistré dans une RMR. En comparaison, le deuxième nombre d'homicides le plus élevé jamais enregistré par une RMR l'a été en 1989, la RMR de Montréal ayant déclaré 123 homicides cette année-là, soit un taux de 3,80 homicides pour 100 000 habitants.

Les trois événements marquants qui se sont produits à Toronto et qui ont été décrits précédemment dans le présent article sont à l'origine de 20 des 142 homicides commis dans la RMR en 2018 et ne sont pas les seuls événements ayant entraîné la hausse importante notée cette année-là. Si l'on exclut les victimes de ces trois événements, la RMR de Toronto compte tout de même 29 victimes de plus qu'en 2017 et enregistre une augmentation de 29 % du nombre d'homicides.

Mis à part ces trois événements majeurs, qu'est-ce qui caractérise la hausse restante du nombre d'homicides survenue dans la RMR de Toronto? L'augmentation restante s'explique par un plus grand nombre d'homicides commis par des étrangers, lesquels ont été à l'origine de 39 %¹⁷ des homicides, exception faite de ces trois événements. En comparaison, la moyenne des 10 années précédentes relativement aux homicides commis par des étrangers à Toronto est de 22 %¹⁸. Par ailleurs, la RMR de Toronto a enregistré un nombre relativement élevé d'homicides résolus dans lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu, soit 15 homicides comparativement à 6 l'année précédente. Cela signifie que les homicides ont été résolus par la police, mais que celle-ci n'a pas pu confirmer si la victime connaissait ou non l'auteur présumé. Enfin, à l'exception des trois événements majeurs, la hausse enregistrée au chapitre du nombre d'homicides était en grande partie caractérisée par des homicides commis à l'aide d'une arme à feu et ayant principalement touché des secteurs non résidentiels. Toujours en ne tenant pas compte des trois événements majeurs, l'augmentation d'une année à l'autre (2017 à 2018) a aussi diminué, passant de 50 % à 29 %.

Le nombre d'homicides a diminué ou est demeuré le même dans un peu plus de la moitié des régions métropolitaines de recensement

En 2018, le nombre d'homicides a diminué dans 17 des 35 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada¹⁹, a augmenté dans 14 RMR et n'a pas changé dans les 5 RMR restantes. Les baisses les plus importantes ont été déclarées à Edmonton, à Calgary et à Vancouver, et les hausses les plus marquées se sont produites à Toronto et à Windsor (tableau 2).

Les baisses enregistrées à Edmonton en 2018 sont attribuables au nombre moins élevé d'homicides commis par des étrangers (-5), mais il convient de souligner que le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et d'homicides attribuables à des gangs dans cette RMR est demeuré le même qu'en 2017. À Calgary, on a enregistré un moins grand nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (-7) et d'homicides attribuables à des gangs (-8), ainsi que d'homicides dont les victimes entretenaient une relation de nature criminelle avec l'auteur présumé (-9). Dans la RMR de Vancouver, on a dénombré 4 homicides de moins commis à l'aide d'une arme à feu et 7 de moins commis par un étranger. Toutefois, le nombre d'homicides attribuables à des gangs dans la RMR de Vancouver était inchangé par rapport à 2017.

Windsor a déclaré 10 homicides en 2018, soit 7 de plus qu'en 2017. Il s'agit du nombre le plus élevé d'homicides enregistré dans cette RMR au cours des 25 dernières années. En 2018, on a enregistré 2 homicides de plus attribuables à des gangs par rapport à 2017, mais le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu n'a pas varié au cours de cette période. Même si les 3 homicides déclarés en 2017 ont été commis par une connaissance de la victime, l'augmentation enregistrée dans la RMR de Windsor en 2018 est attribuable non seulement au nombre supplémentaire d'homicides commis par des connaissances des victimes, mais aussi d'homicides commis par des membres de la famille et des étrangers.

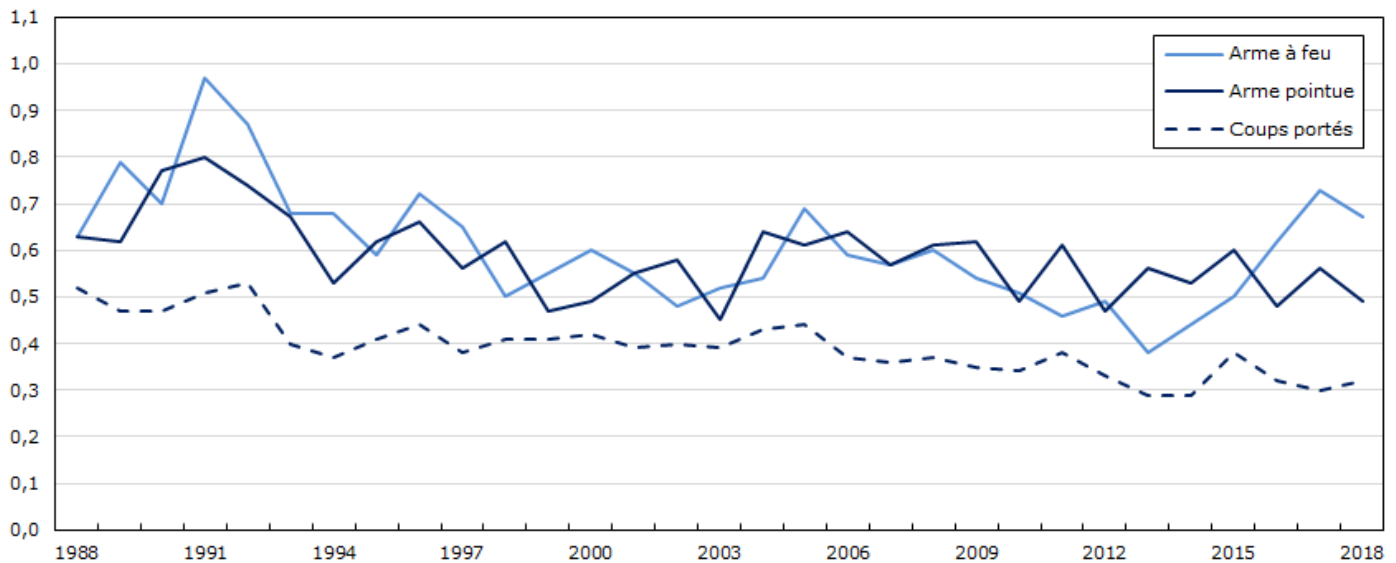
Thunder Bay, qui a enregistré 1 homicide de plus qu'en 2017, a affiché le taux le plus élevé pour tous les types d'homicides, soit 6,38 victimes pour 100 000 habitants. Ce taux est près de quatre fois plus élevé que la moyenne nationale et que le taux moyen pour toutes les RMR au pays. Il s'agit de la troisième année d'affilée au cours de laquelle Thunder Bay a déclaré le taux d'homicides le plus élevé. Même si Thunder Bay compte la troisième population la plus faible des RMR, 8 homicides y ont été déclarés en 2018, ce qui représente plus de victimes en une année que dans 3 des 11 RMR comptant des populations de plus de 500 000 habitants. Seul 1 des homicides a été déclaré comme ayant été commis à l'aide d'une arme à feu et 2 étaient attribuables à des gangs. Parmi les homicides résolus en 2018 (63 % des homicides commis à Thunder Bay), 60 % des victimes ont été tuées par une connaissance et 40 %, par un membre de la famille. Parmi les victimes, 63 % étaient de sexe masculin et 75 % étaient des Autochtones.

Environ 1 homicide sur 3 perpétré au Canada est commis à l'aide d'une arme à feu

Historiquement, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue sont les homicides les plus fréquents au Canada. Toutefois, l'utilisation d'une arme à feu a été la méthode la plus répandue au cours des trois dernières années, étant à l'origine de 37 % à 41 % des homicides pour lesquels la méthode utilisée était connue (graphique 4). Tout au long de cette période, les homicides commis à l'aide d'une arme pointue représentaient de 29 % à 31 % des homicides. Les homicides résultant de coups portés ont diminué pour passer de 23 %²⁰ en 2015 à 19 %²¹ en 2018.

Graphique 4 Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1988 à 2018

taux pour 100 000 habitants



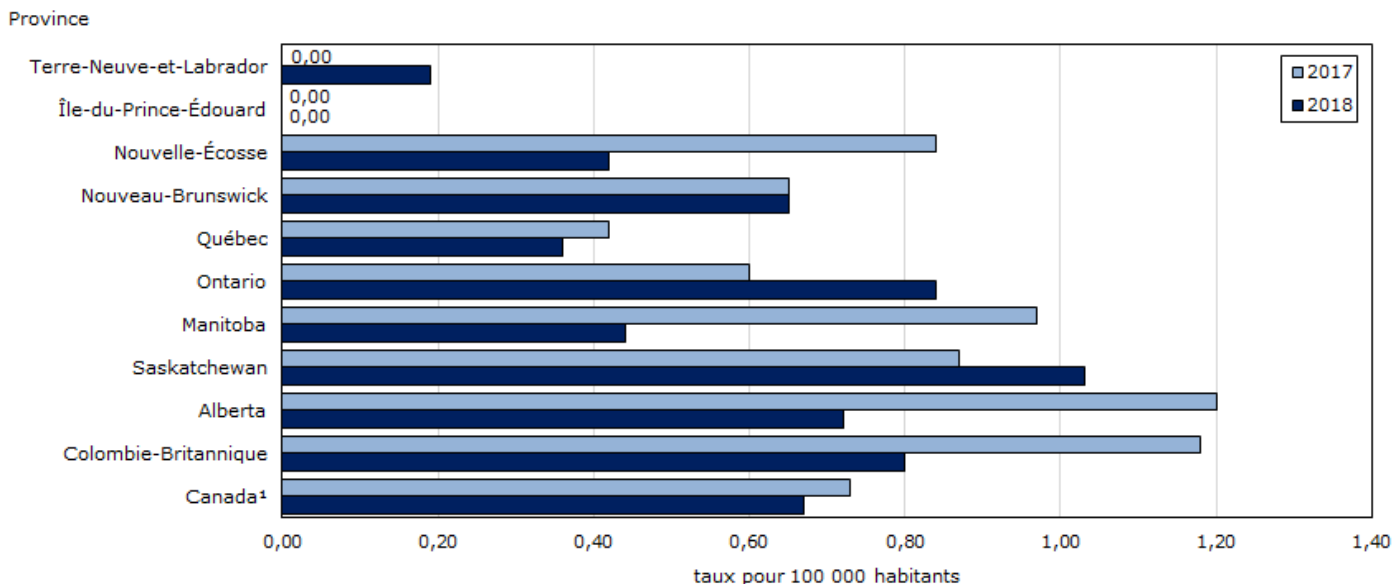
Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont en baisse après quatre années consécutives de hausses

À l'échelle nationale, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent environ 1 décès sur 5 impliquant une arme à feu. Selon les statistiques de l'état civil de 2017 (l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont accessibles), 769 personnes au total sont décédées des suites de blessures causées par une arme à feu au Canada, comparativement à 723 personnes en 2016. Parmi ces décès, 75 % étaient des suicides, 23 % étaient des homicides et 2 % ont été classés comme étant des décès accidentels (Statistique Canada, 2018).

En 2018, 249 homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu, soit 18 de moins qu'en 2017 (tableau 3a)²². Le taux d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu (0,67 pour 100 000 habitants) a diminué de 8 % par rapport à l'année précédente (0,73 pour 100 000 habitants) (graphique 5). Avant 2018, les homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu étaient en hausse depuis 2014, principalement en raison des homicides attribuables à des gangs. En 2018, 51 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs. Dans l'ensemble, en 2018, les homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 20 % des homicides, alors qu'ils en représentaient 22 % en 2017 et 20 % en 2016.

Graphique 5 Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province, 2017 et 2018



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

La baisse du nombre total d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada est attribuable aux diminutions enregistrées en Alberta (-20), en Colombie-Britannique (-18), au Manitoba (-7), au Québec (-5), en Nouvelle-Écosse (-4), au Yukon (-2) et au Nunavut (-1). Ce sont les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) qui ont été à l'origine des reculs enregistrés en Alberta et en Colombie-Britannique.

En revanche, l'Ontario a déclaré 36 homicides de plus commis à l'aide d'une arme à feu, et ce sont les RMR qui ont été à l'origine de la majeure partie de cette augmentation. Au total, 14 des 36 homicides de plus qui ont été commis à l'aide d'une arme à feu dans la province l'ont été à Toronto, alors que 9 de ces homicides ont été commis dans les autres RMR (tableau 3b).

L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont déclaré aucun homicide commis à l'aide d'une arme à feu en 2018.

Parmi les RMR, les baisses les plus marquées au chapitre des homicides commis à l'aide d'une arme à feu se sont produites à Calgary (-7 victimes) et à Québec (-6 victimes), tandis que Vancouver et Winnipeg ont enregistré toutes les deux 4 victimes de moins (tableau 3b). La baisse du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu à Calgary a entraîné une variation de 0,49 pour 100 000 habitants (1,02 en 2017) du taux d'homicides de la RMR, ce qui a fait en sorte que cette RMR affiche un taux inférieur à la moyenne de 0,61 notée au cours des 10 années précédentes.

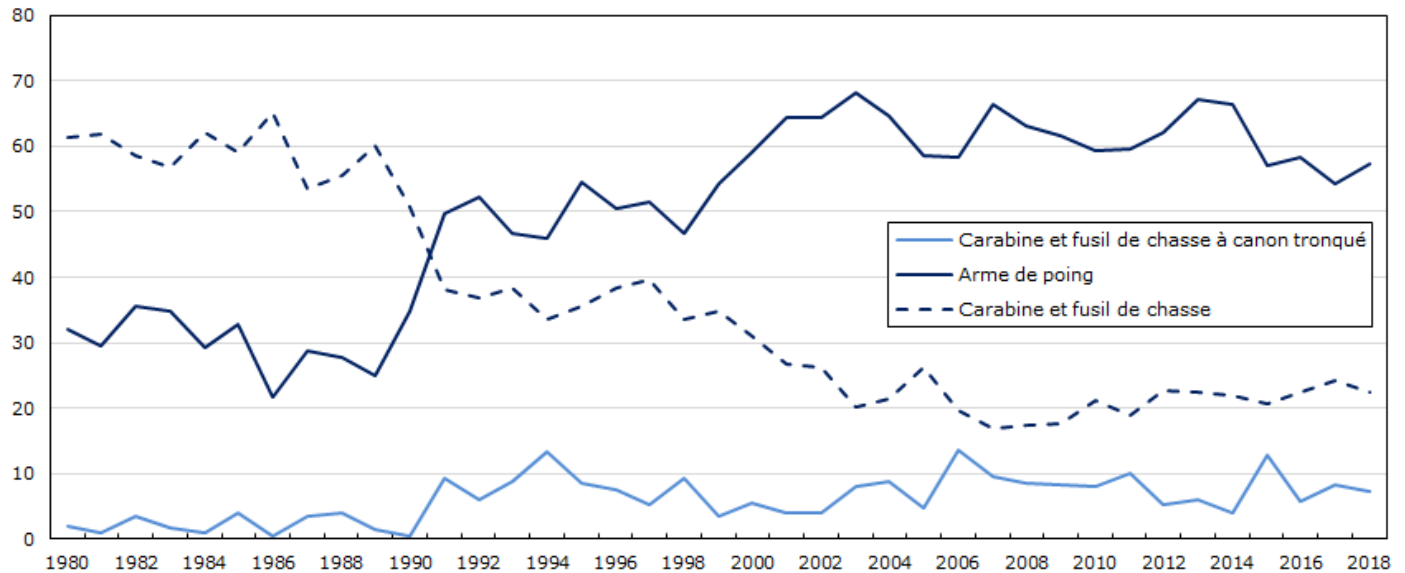
Parmi les RMR, Abbotsford–Mission a enregistré le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu le plus élevé en 2018 (2,55 pour 100 000 habitants), suivie de Regina (1,55 pour 100 000 habitants).

Les armes de poing demeurent le type d'armes à feu le plus souvent utilisé pour commettre des homicides

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides au Canada a varié au cours des 30 dernières années. Avant 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, une transition vers l'utilisation accrue d'armes de poing pour la perpétration d'homicides au Canada est observée depuis le début des années 1990 (tableau 4, graphique 6).

Graphique 6 Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines armes à feu, Canada, 1980 à 2018

pourcentage



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

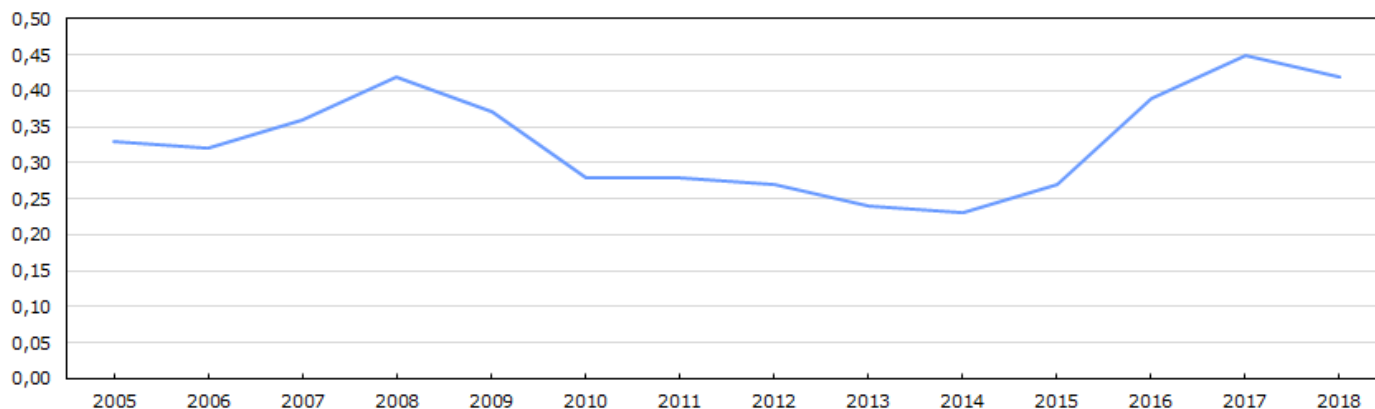
Les armes de poing ont continué d'être l'arme à feu la plus souvent utilisée dans la perpétration d'un homicide en 2018, 57 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu l'ayant été à l'aide de ce type d'arme. La proportion d'armes de poing utilisée dans les homicides commis à l'aide d'une arme à feu était plus élevée que celle enregistrée pour tous les autres types d'armes à feu dans toutes les régions du pays, sauf dans les provinces de l'Atlantique, où les carabines et les fusils de chasse ont été utilisés dans 70 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. On n'a enregistré aucun homicide commis à l'aide d'une arme à feu dans les territoires.

Après avoir augmenté pendant trois années d'affilée, le taux d'homicides attribuables à des gangs a diminué en 2018

On a enregistré 157 homicides attribuables à des gangs en 2018, soit 6 de moins qu'en 2017²³. Les homicides attribuables à des gangs ont continué de représenter environ le quart (24 %) des homicides en 2018 et le taux (0,42 pour 100 000 habitants) a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la première baisse observée après trois années consécutives de hausses. Toutefois, le taux d'homicides attribuables à des gangs demeure le deuxième²⁴ en importance au Canada depuis que des données comparables ont commencé à être recueillies en 2005 (graphique 7).

Graphique 7 Homicides attribuables à des gangs, Canada, 2005 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Même si les homicides attribuables à des gangs ont diminué dans 5 provinces, les baisses les plus marquées de ce type d'homicides ont été déclarées en Colombie-Britannique (-12 homicides) et en Alberta (-9) (tableau 5a). En Colombie-Britannique, le recul s'explique en partie par le moins grand nombre d'homicides attribuables à des gangs à Kelowna et à Abbotsford–Mission (tableau 5b). La diminution enregistrée en Alberta (-9) est principalement attribuable au recul noté à Calgary (-8).

Le nombre d'homicides attribuables à des gangs a plus que doublé au Québec, le nombre de victimes étant passé de 15 en 2017 à 32 en 2018. La hausse observée au Québec est principalement attribuable aux 9 homicides de plus qui ont été commis à Montréal et aux 4 homicides de plus qui se sont produits dans les régions rurales et dans les petites villes.

En 2018, l'Ontario a déclaré 3 homicides de plus attribuables aux gangs par rapport à 2017. Après deux années de hausses, le nombre d'homicides attribuables à des gangs dans la région métropolitaine de recensement de Toronto était inchangé en 2018 par rapport à l'année précédente, 36 victimes y ayant été dénombrées lors de chacune de ces deux années. À Toronto, la proportion d'homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu était relativement inchangée, s'établissant à 94 % en 2018, alors qu'elle se situait à 92 % en 2017.

En 2018, 91 % des homicides attribuables à des gangs se sont produits dans une région urbaine, et 9 %, dans une région rurale, un résultat qui est relativement constant depuis 2013. En comparaison, 74 % des homicides non attribuables à des gangs se sont produits dans une région urbaine et 26 %, dans une région rurale. Dans les provinces où au moins 1 homicide attribuable à des gangs a été commis en 2018, tous se sont produits dans une région urbaine de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick. Terre-Neuve-et-Labrador, où 1 homicide attribuable à des gangs a été perpétré, a affiché le pourcentage le plus élevé d'homicides attribuables à des gangs survenus dans une région rurale (100 %). Le Manitoba s'est classé deuxième à ce chapitre, 3 homicides attribuables à des gangs (43 %) y ayant été commis.

À l'échelle nationale, environ 8 homicides attribuables à des gangs sur 10 (83 %) ont été commis à l'aide d'une arme à feu²⁵ et, parmi ceux-ci, 85 %²⁶ l'ont été à l'aide d'une arme de poing.

Les homicides faisant plusieurs victimes sont relativement rares

Au cours des 10 dernières années, on a dénombré 262 homicides ayant fait plus d'une victime, soit 593 victimes au total. Les affaires ayant fait plusieurs victimes représentent 5 % des homicides et sont à l'origine de 10 % des victimes dénombrées au cours de cette période.

Au total, 53 %²⁷ des homicides ayant fait plusieurs victimes ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 31 %²⁸ des homicides n'ayant fait qu'une victime.

Les liens entre l'auteur présumé et la victime sont les mêmes, tant en ce qui concerne les homicides faisant plusieurs victimes que ceux ne faisant qu'une victime. Environ le tiers des victimes ont été tuées par un membre de la famille, un tiers, par une connaissance et un cinquième, par un étranger. Les autres victimes ont été tuées par une personne avec laquelle elles entretenaient une relation de nature criminelle.

Encadré 1

Aperçu des taux de résolution des homicides tirés des données de l'Enquête sur les homicides

Une affaire d'homicide est considérée comme résolue (ou « classée »¹) lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé. La police peut aussi déclarer qu'un homicide a été résolu sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé)². Lorsqu'une affaire d'homicide fait plusieurs victimes, l'état de résolution de l'affaire s'applique à chaque victime. Dans le cas des affaires impliquant plus d'un auteur présumé, l'homicide est considéré comme résolu à la date à laquelle le premier auteur présumé dans l'affaire est identifié par la police.

Il se peut qu'un homicide soit résolu des mois ou des années après qu'il ait été perpétré. Par conséquent, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données mises à jour sont recueillies sur les homicides déclarés antérieurement. Cette façon de procéder permet de réviser l'état de la résolution de l'affaire et de recueillir des renseignements supplémentaires tout au long des enquêtes policières sur les homicides, le cas échéant. Dans tous les cas, le nombre d'homicides résolus est toujours déclaré en fonction de l'année au cours de laquelle l'homicide a été déclaré par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (qui correspond également à l'année au cours de laquelle l'affaire a été jugée par la police comme un homicide et au cours de laquelle l'enquête policière sur l'homicide a été amorcée). Par exemple, au 31 décembre 2018, 435 des 651 homicides survenus en 2018 avaient été résolus, ce qui correspond à un taux de résolution de 67 %. Il s'agit du même taux que celui observé à la fin de 2016 et de 2017, mais d'un taux inférieur à la moyenne enregistrée au cours des 10 années précédentes, soit de 2008 à 2017 (79 %). Parmi les homicides n'ayant toujours pas été résolus, certaines affaires pourraient être résolues au cours du cycle de collecte de 2019, ce qui hausserait le taux de résolution des homicides déclarés en 2018 ou lors d'années précédentes.

1. Dans le présent article, les termes « résolu » et « classé » sont utilisés comme des synonymes pour qualifier une affaire d'homicide dans le cadre de laquelle l'enquête policière a mené à l'identification d'un auteur présumé (accusé ou suspect pouvant être inculpé), qu'une accusation ait été déposée ou recommandée, ou encore que l'affaire ait été classée sans mise en accusation. Le terme « classé » est généralement reconnu par les organismes d'application de la loi nord-américains et internationaux. Pour obtenir plus de renseignements sur les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 » (Hotton Mahony et Turner, 2012).

2. Puisque l'Enquête sur les homicides est une source de données déclarées par la police, elle ne permet pas d'assurer le suivi des résultats judiciaires entourant les affaires d'homicide, comme les décisions des procureurs de la Couronne, les déclarations de culpabilité ou les renseignements liés à la détermination de la peine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les décisions judiciaires concernant les accusations d'homicide déposées devant le système des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2015-2016 » (Maxwell, 2017) ou le tableau 35-10-0027-01.

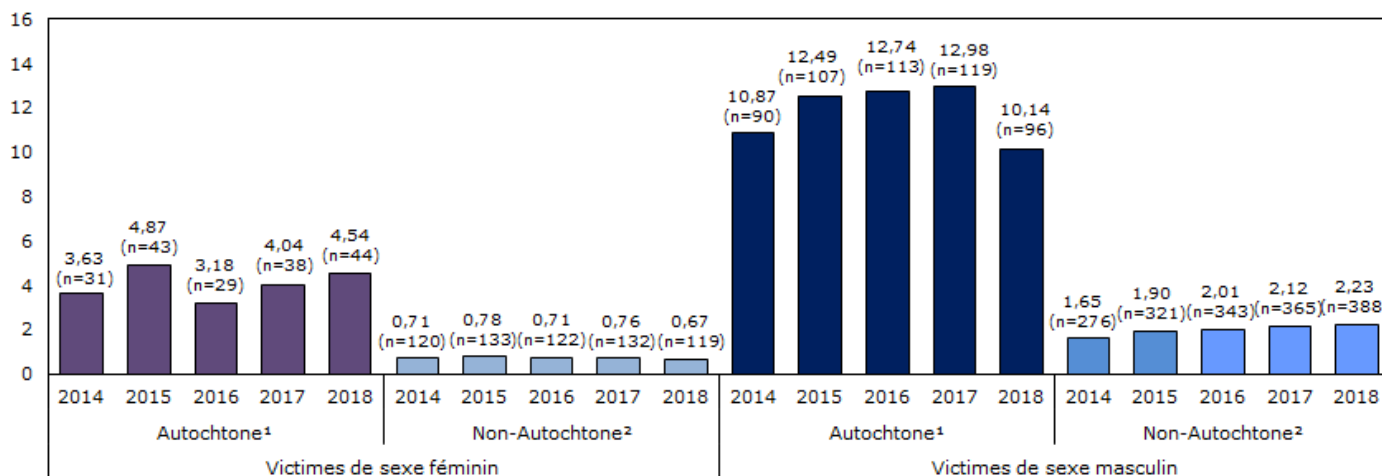
Le taux d'homicides chez les Autochtones est cinq fois plus élevé que celui noté chez les non-Autochtones

Les Autochtones, y compris ceux identifiés par la police dans le cadre d'une enquête comme Métis, Inuits ou faisant partie des Premières Nations, représentaient 5 % de la population du Canada en 2018, mais constituaient 22 % des victimes d'homicide. Parmi les 140 victimes d'homicide d'identité autochtone déclarées par la police en 2018, 96 étaient de sexe masculin (69 %) et 44 étaient de sexe féminin (31 %) (tableau 6). Le nombre de victimes de sexe masculin a diminué pour la première fois depuis 2014, année au cours de laquelle des données complètes sur l'identité autochtone sont devenues accessibles pour la première fois. En 2018, on dénombrait 6 victimes d'homicide autochtones de sexe féminin de plus qu'en 2017, ce qui représente une deuxième augmentation annuelle consécutive²⁹.

Comme c'était le cas lors des années précédentes, en 2018, le taux d'homicides était cinq fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones (7,31 pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,44 pour 100 000 non-Autochtones)³⁰ (graphique 8, tableau 6). Les taux les plus élevés ont été enregistrés chez les Autochtones de sexe masculin, suivis des Autochtones de sexe féminin, puis des non-Autochtones de sexe masculin. Les taux d'homicides les plus faibles ont été enregistrés chez les non-Autochtones de sexe féminin (graphique 8).

Graphique 8 Taux de victimes d'homicide, selon l'identité autochtone et le sexe, Canada, 2014 à 2018

taux pour 100 000 habitants



n=nombre de victimes

1. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

2. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Note : La diffusion des données complètes sur l'identité autochtone des victimes d'homicide a commencé en 2014. Pour chaque année depuis, l'identité autochtone était inconnue de la police pour moins de 2 % des victimes d'homicide.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Le taux d'homicides enregistré chez les Autochtones en 2018 (7,31 pour 100 000 Autochtones) était inférieur à celui noté en 2017 (8,45) ainsi qu'au taux moyen observé lors des quatre années précédentes, soit de 2014 à 2017 (8,05). La même constatation a été faite en ce qui concerne les victimes autochtones de sexe masculin (10,14 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin en 2018; 12,98 en 2017; et 12,30 en moyenne pour la période allant de 2014 à 2017). Toutefois, le taux enregistré en 2018 chez les victimes autochtones de sexe féminin (4,54 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin) était supérieur au taux observé en 2017 (4,04) et à la moyenne des quatre années précédentes (3,93).

En 2018, parmi les provinces, le taux de victimes d'homicide d'identité autochtone était le plus élevé au Manitoba (16,02 pour 100 000 Autochtones), suivi de la Saskatchewan (11,2) et de l'Alberta (10,3) (tableau 6). Dans l'ensemble, 65 % des victimes d'homicide d'identité autochtone (91 victimes) ont été dénombrées dans des régions rurales et des petites villes, et 35 %, dans une région métropolitaine de recensement (RMR) (49 victimes).

La proportion de victimes autochtones était la plus forte dans les RMR de Thunder Bay (75 %), de Regina (63 %), de Brantford (60 %), de Winnipeg (59 %) et de Saskatoon (50 %).

Les victimes autochtones sont plus jeunes que les victimes non autochtones

En 2018, les victimes autochtones étaient généralement plus jeunes que les victimes non autochtones. Tandis que l'âge moyen des victimes autochtones était de 32 ans, il était de 39 ans chez les victimes non autochtones. Des différences d'âge encore plus marquées ont été constatées selon le sexe. L'âge moyen des victimes autochtones de sexe féminin était de 30 ans, alors qu'il était de 43 ans chez les victimes non autochtones de sexe féminin. Chez les victimes de sexe masculin, l'âge moyen était de 33 ans parmi les victimes autochtones et de 37 ans parmi les victimes non autochtones.

Taux de résolution des homicides plus élevés chez les Autochtones

À la fin de 2018, les services de police avaient résolu 79 % des homicides commis contre une victime autochtone en 2017, comparativement à 63 % des homicides perpétrés contre une victime non autochtone. Des différences ont été notées toutefois selon le sexe de la victime. Le taux de résolution concernant les victimes autochtones et non autochtones de sexe féminin était à peu près le même (86 % et 88 %, respectivement). Cependant, en ce qui a trait aux victimes de sexe masculin, 76 % des homicides commis contre des victimes autochtones ont été résolus, comparativement à 56 % des homicides dont les victimes étaient non autochtones. Le taux relativement faible de résolution des homicides commis contre des non-Autochtones de sexe masculin pourrait s'expliquer par le fait que 60 % de ces homicides non résolus étaient attribuables à des gangs, ce type d'homicides étant généralement plus difficile à résoudre (Cotter, 2014; Trussler, 2010). En revanche, 30 % des homicides non résolus commis contre des victimes autochtones de sexe masculin étaient attribuables à des gangs.

Affaires dans lesquelles la victime a été portée disparue avant que la police ne les classe comme des homicides

En 2018, 54 victimes d'homicide avaient officiellement été portées disparues avant que la police ne prenne connaissance de leur homicide. De ce nombre, 26 % (14 victimes) étaient Autochtones. La proportion de victimes qui avaient été portées disparues avant que l'affaire ne soit classée comme un homicide était un peu plus élevée parmi les victimes autochtones (10 %) que parmi les victimes non autochtones (8 %). Les proportions correspondantes étaient semblables chez les victimes de sexe féminin et de sexe masculin. Au total, 8 % des victimes autochtones de sexe masculin et 6 % des victimes non autochtones de sexe masculin avaient été portées disparues avant d'être identifiées en tant que victimes d'homicide. Chez les victimes de sexe féminin, 14 % des victimes autochtones avaient été initialement portées disparues, comparativement à 12 % des victimes non autochtones.

Le taux d'auteurs présumés d'homicide observé chez les Autochtones est près de huit fois plus élevé que le taux d'auteurs présumés enregistré chez les non-Autochtones

En 2018, 30 % des auteurs présumés d'homicide ont été identifiés comme Autochtones par la police, une proportion qui a augmenté, mais qui s'est établie à un niveau comparable à celui enregistré en 2014, année où la proportion se situait à 31 %. Le taux d'auteurs présumés d'homicide parmi les Autochtones en 2018 était près de huit fois plus élevé que celui noté chez les non-Autochtones, une différence similaire à celle observée au cours des années précédentes (tableau 6).

En 2018, le taux d'auteurs présumés d'homicide parmi les Autochtones de sexe masculin (12,47 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin) était sept fois plus élevé que celui observé chez leurs homologues non autochtones (1,87 pour 100 000 non-Autochtones de sexe masculin) et quatre fois plus élevé que celui noté chez les Autochtones de sexe féminin (3,30 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin).

Les auteurs présumés autochtones étaient plus jeunes que les auteurs présumés non autochtones en 2018. L'âge moyen des auteurs présumés était de 28 ans chez les Autochtones, comparativement à 34 ans chez les non-Autochtones. Statistique Canada a commencé à recueillir des données complètes pour les auteurs présumés autochtones et non autochtones en 2014. Depuis 2014, la moyenne sur quatre ans relative à l'âge des auteurs présumés, tant autochtones que non autochtones, est demeurée la même, soit 28 ans chez les auteurs présumés autochtones et 34 ans chez les auteurs présumés non autochtones.

En 2018, les auteurs présumés autochtones étaient un peu moins susceptibles que les auteurs présumés non autochtones d'avoir commis des homicides attribuables à des gangs (11 % des auteurs présumés autochtones par rapport à 14 % des auteurs présumés non autochtones). Cette proportion est différente de celle enregistrée en 2017, année au cours de laquelle les auteurs présumés autochtones étaient plus susceptibles que les auteurs présumés non autochtones d'avoir commis des homicides attribuables à des gangs (21 % et 14 % des auteurs présumés, respectivement). Les données pour 2018 diffèrent aussi de la moyenne précédente sur quatre ans, 15 % des auteurs présumés autochtones ayant commis des homicides attribuables à des gangs, comparativement à 13 % des auteurs présumés non autochtones.

La plupart des victimes connaissaient leur assassin

Comme les années précédentes, environ 4 victimes sur 5 d'un homicide résolu en 2018 connaissaient leur assassin. Un peu plus du tiers (34 %) des victimes d'homicide ont été tuées par une connaissance (c.-à-d. une personne non apparentée), et un autre tiers (33 %), par un membre de la famille. Une proportion de 19 % de victimes d'homicide ont été tuées par un étranger, 8 %, par une personne avec laquelle elles entretenaient une relation de nature criminelle (p. ex. des trafiquants de drogues et leurs clients) et 6 %, par une personne avec laquelle elles entretenaient ou avaient entretenu une relation de nature intime (tableau 7).

En 2018, la proportion de victimes autochtones tuées par une personne qu'elles connaissaient (96 %) était plus élevée que celle enregistrée parmi les victimes non autochtones (75 %) (tableau 8).

À l'exception des homicides commis entre conjoints, le nombre d'homicides pour les autres principaux types de liens ont tous diminué. Même si 9 homicides de plus ont été commis entre conjoints au Canada en 2018 — 6 victimes de sexe masculin et 3 victimes de sexe féminin —, on a noté un moins grand nombre d'homicides commis par d'autres membres de la famille (-16), par des partenaires intimes (-3), par des connaissances (-15), par des personnes avec lesquelles la victime entretenait une relation de nature criminelle (-31) et par des étrangers (-7) (tableau 7).

Selon les statistiques sur les crimes déclarés par la police, les femmes représentent environ 8 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10. Il en va de même en ce qui concerne les homicides. En 2018, 77 % des victimes d'homicide tuées par un conjoint, actuel ou ancien, ou par un partenaire intime étaient de sexe féminin (tableau 9).

Il est fréquent que les auteurs présumés et les victimes d'homicide aient un passé criminel

En 1997, des renseignements sur les antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés ont commencé à être recueillis dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Même si plus d'une déclaration de culpabilité antérieure peut être attribuée à une même personne, on demande à la police d'indiquer uniquement la déclaration de culpabilité relative à l'infraction la plus grave.

En 2018, un peu moins des deux tiers (63 %) des auteurs présumés d'homicide d'âge adulte (18 ans et plus) avaient un casier judiciaire au Canada, alors qu'un peu plus du tiers (35 %) des jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) avaient un dossier d'adolescent. Le fait d'avoir un casier judiciaire était plus répandu chez les auteurs présumés de sexe masculin, tant adultes que jeunes, que chez les auteures présumées (65 % des hommes adultes par rapport à 46 % des femmes adultes, et 41 % des jeunes auteurs présumés de sexe masculin par rapport à aucune jeune auteure présumée)³¹.

Un peu plus de la moitié (51 %) des victimes d'homicide d'âge adulte avaient un casier judiciaire au Canada. Parmi les 27 jeunes victimes de 12 à 17 ans, 11 % avaient un dossier d'adolescent³².

Les jeunes représentent moins de 1 auteur présumé d'homicide sur 10

En 2018, 37 jeunes de 12 à 17 ans se sont vu imputer un homicide, ce qui représente 7 % de l'ensemble des auteurs présumés. Cette proportion est un peu moins élevée que celle notée l'année précédente (9 %) et que la moyenne des 10 années précédentes (8 %)³³.

Les jeunes auteurs présumés d'homicide en 2018 étaient presque aussi susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs (14 % des jeunes auteurs présumés par rapport à 13 % des auteurs présumés adultes). Les proportions étaient moins élevées que la moyenne des 10 années précédentes, à la fois chez les jeunes auteurs présumés et chez les auteurs présumés adultes (24 % et 15 %, respectivement). Le fait que les auteurs présumés soient presque tout aussi susceptibles d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs, qu'ils soient jeunes ou adultes, diffère de la moyenne précédente sur 10 ans, les jeunes auteurs présumés étant alors environ 1,5 fois plus susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs.

Près de 1 auteur présumé d'homicide sur 5 était soupçonné de souffrir d'un trouble mental ou du développement

La police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement³⁴ chez 19 %³⁵ des auteurs présumés d'homicide en 2018. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes (16 %)³⁶. La police soupçonnait plus souvent la présence d'un trouble mental chez les auteures présumées (23 % des auteures présumées)³⁷ que chez les auteurs présumés de sexe masculin (19 % des auteurs présumés de sexe masculin)³⁸. La moitié (51 %) des homicides résolus commis par une personne chez laquelle l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement ont été perpétrés contre des membres de la famille. En outre, les homicides commis par une personne chez laquelle l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement ont été perpétrés par des personnes de 18 à 29 ans (38 %), suivies des personnes de 30 à 39 ans (26 %). Les auteurs présumés soupçonnés de souffrir d'un trouble mental ou du développement ont le plus souvent utilisé un couteau ou un autre instrument tranchant ou coupant (42 %) pour perpétrer un homicide, suivis d'une arme à feu (27 %)³⁹.

Résumé

Après 2017, l'année où le taux d'homicides au Canada a atteint son niveau le plus élevé en près de 10 ans, le nombre d'homicides a diminué de 4 % en 2018. Le recul du nombre d'homicides à l'échelle nationale est attribuable à des baisses notables du nombre d'homicides perpétrés en Alberta (-38 homicides), en Colombie-Britannique (-30), au Québec (-10) et en Nouvelle-Écosse (-10). La baisse enregistrée à l'échelle nationale grâce à ces provinces a été contrebalancée par une augmentation du nombre d'homicides en Ontario (+69). Plus particulièrement, la hausse enregistrée en Ontario est en majeure partie attribuable aux 49 homicides de plus commis dans la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Après avoir connu une croissance constante ces dernières années, les taux d'homicides attribuables à des gangs et d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont diminué en 2018. La province de Québec, toutefois, a enregistré plus de deux fois plus d'homicides attribuables à des gangs en 2018.

Comme les années précédentes, les Autochtones étaient surreprésentés parmi les victimes et les auteurs présumés d'homicide. Même si le nombre de victimes autochtones de sexe masculin a diminué en 2018, le nombre de victimes autochtones de sexe féminin a augmenté.

De même, comme c'était le cas lors des années précédentes, la majorité des victimes d'homicide résolu connaissaient leur assassin. Les homicides commis par des conjoints sont le seul type d'homicide dont le nombre de victimes a augmenté en 2018. Des baisses dignes de mention ont été notées en ce qui concerne les homicides dont la victime et l'auteur présumé entretenaient une relation de nature criminelle.

Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas accessibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé ayant le lien le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2016 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprenait la collecte d'enregistrements de données sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès — et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes — qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités comme des homicides par la police, mais qui ne sont plus considérés comme tels). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

Définition de l'identité autochtone déclarée dans le cadre de l'Enquête sur les homicides

L'identité autochtone est déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides et est déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime ou l'auteur présumé, comme une carte de statut, ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime ou de l'auteur présumé, l'auteur présumé lui-même, des membres de la collectivité ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande). Les preuves médico-légales, comme les résultats de tests génétiques, peuvent aussi être acceptées pour déterminer l'identité autochtone des victimes.

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Métis, Inuits, faisant partie des Premières Nations (Indiens inscrits ou non) ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, lorsque l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police ou lorsque l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

Références

CBC NEWS. 2018. « Woman and girl dead, 13 other people injured in Danforth shooting in Toronto », *CBC News* (site consulté le 2 mai 2019).

COTTER, Adam. 2014. « L'homicide au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

GLOBE AND MAIL, THE. 2018. « Humboldt Broncos bus crash: What we know so far », *The Globe and Mail* (site consulté le 2 mai 2019).

HOTTON MAHONY, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

MAXWELL, Ashley. 2017. « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

MOREAU, Greg. 2019. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

MORENCY, Jean-Dominique, et autres. 2015. *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, produit n° 91-552-X au catalogue de Statistique Canada.

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME. 2019. « Map of homicide in countries worldwide », *Global Study on Homicide* (site consulté le 8 août 2019).

OUMET, Marc, et Catherine MONTMAGNY-GRENIER. 2014. « Homicide and violence—International and cross-national research: The construct validity of the results generated by the World Homicide Survey », *International Criminal Justice Review*, vol. 24, n° 3, p. 222 à 234.

PERREAULT, Samuel. 2019. « Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

POWERS, Lucas. 2019. « Serial killer Bruce McArthur will have a chance of parole in 25 years, when he's 91, judge rules », *CBC News* (site consulté le 2 mai 2019).

ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, p. 88 à 104.

STATISTIQUE CANADA. 2018. « Les principales causes de décès, population totale, selon le groupe d'âge [tableau 13-10-0394-01] » (site consulté le 2 mai 2019).

TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 1, p. 366 à 383.

Notes

1. Pour obtenir plus de renseignements sur les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police, veuillez consulter le tableau de données 35-10-0177-01 sur le site Web de Statistique Canada.

2. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les victimes et les auteurs présumés identifiés comme Métis, Inuits, faisant partie des Premières Nations (Indiens inscrits ou non) ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police.

3. Tout au long du présent article, la variation en pourcentage est fondée sur des données non arrondies.

4. Dans le présent article, le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent article, chaque victime correspond à un homicide.

5. Le taux d'homicides au Canada en 2009 était de 1,82 victime pour 100 000 habitants.

6. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, les homicides sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée ou a jugé qu'il s'agissait d'un homicide. Par conséquent, même si ces homicides se sont produits sur une période de 7 ans commençant en 2010, la police en a été informée en 2018 et ils ont été ajoutés aux chiffres pour 2018.

7. Dans l'accident qui s'est produit en 2018, au cours duquel un camion semi-remorque a heurté un autobus transportant les Broncos de Humboldt, une équipe de hockey junior de la Saskatchewan, près d'Armley, en Saskatchewan, le chauffeur de l'autobus a été accusé de négligence criminelle causant la mort et causant des lésions corporelles, 16 personnes ayant été tuées et 13, blessées (*The Globe and Mail*, 2018). Par conséquent, cet accident ne fait pas partie du champ de l'Enquête sur les homicides.

8. Le Sud du Canada désigne les régions du sud de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

9. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, selon la définition convenue dans le cadre du Forum des ministres responsables du développement du Nord et utilisée par le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada. En général, les limites du Nord correspondent aux régions administratives provinciales. Le Nord du Canada comprend les trois territoires ainsi que le Nord provincial.

10. Exclut 7 % des homicides pour lesquels la police ignorait le mobile.

11. Exclut 14 % des homicides pour lesquels la police ignorait le mobile.

12. Le lien le plus proche désigne la relation qui existait entre l'auteur présumé ayant le lien le plus proche avec la victime au moment de l'affaire.
13. Exclut 1 % des homicides pour lesquels la police ignorait le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime.
14. Exclut 1 % des homicides pour lesquels la police ignorait le type d'endroit où l'affaire a été commise.
15. Exclut 1 % des homicides pour lesquels la police ignorait le type d'endroit où l'affaire a été commise.
16. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
17. Exclut 16 % des homicides pour lesquels la police ignorait le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime.
18. Exclut 3 % des homicides pour lesquels la police ignorait le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime.
19. Il existe 35 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Aux fins du présent article, Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario, et Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
20. Exclut 3 % des homicides pour lesquels la police ignorait la méthode utilisée pour commettre l'homicide.
21. Exclut 4 % des homicides pour lesquels la police ignorait la méthode utilisée pour commettre l'homicide.
22. Un homicide est considéré comme étant commis à l'aide d'une arme à feu lorsque l'arme utilisée pour tuer la victime est une arme à feu. Les armes à feu désignent les armes de poing, les carabines ou les fusils de chasse, les armes à feu entièrement automatiques, les armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets à clous, fusils ou pistolets à plombs) et les autres armes à feu dont le genre est inconnu.
23. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser si : a) elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs, ou b) elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs.
24. Le taux d'homicides attribuables à des gangs était aussi de 0,42 victime pour 100 000 habitants en 2008.
25. Exclut 4 % des homicides attribuables à des gangs pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.
26. Exclut 17 % des homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels la police ignorait le type d'arme à feu utilisé.
27. Exclut 3 % des homicides ayant fait plusieurs victimes pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.
28. Exclut 3 % des homicides ayant fait une seule victime pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé.
29. En 2019, Statistique Canada a mis en ligne le portail Statistiques sur les peuples autochtones, lequel fournit des données sur les collectivités, les enfants et les familles autochtones; la santé et le bien-être, la scolarité et le travail de cette population; et de nombreux autres sujets touchant les Autochtones.
30. Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas accessibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. En ce qui concerne les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans les logements collectifs entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net. Bien que les renseignements tirés du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone étaient accessibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*, les études sur la couverture qui auraient permis de corriger les données de 2016 pour tenir compte du sous-dénombrement net ne l'étaient pas. Il était donc impossible d'interpoler linéairement de façon cohérente les populations autochtones de 2011 à 2016. Par ailleurs, étant donné que les nouvelles projections fondées sur le Recensement de 2016 ne sont pas encore accessibles, ce sont des projections démographiques personnalisées de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et de celle vivant dans les logements collectifs ayant comme population de base l'ENM de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net — qui ont servi à la préparation des chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de fécondité constante figurant dans la publication *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Morency et autres, 2015), tandis qu'un processus supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2017 a permis de tenir compte des

tendances les plus récentes en ce qui a trait à la fécondité, la mortalité, l'immigration, l'émigration et les migrations internes. Les populations projetées correspondent à la population en milieu d'année.

31. Exclut moins de 1 % des auteurs présumés pour lesquels la police ignorait la condamnation antérieure relativement à des activités criminelles.
32. Exclut moins de 1 % des victimes pour lesquelles la police ignorait la condamnation antérieure relativement à des activités criminelles.
33. Voir le tableau de données 35-10-0156-01 sur le site Web de Statistique Canada.
34. En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des données sur les troubles mentaux ou du développement dont on soupçonne la présence chez les auteurs présumés (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire ou démence). Ces données représentent la perception des policiers quant à la santé mentale de l'auteur présumé et elles ne sont pas nécessairement étayées de l'attestation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.
35. Exclut 12 % des auteurs présumés pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
36. Exclut 14 % des auteurs présumés pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
37. Exclut 16 % des auteures présumées pour lesquelles la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
38. Exclut 12 % des auteurs présumés de sexe masculin pour lesquels la police ignorait la présence d'un trouble mental ou du développement.
39. Exclut 6 % des homicides commis par un auteur présumé chez qui l'on soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement et pour lesquels la police ignorait le type d'arme utilisé pour tuer la victime.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1a
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1988 à 2018

Année	nombre de victimes											Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente			
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	
1988	7	1	11	8	154	186	30	23	66	81	1	8	...	576	...
1989	5	1	16	19	213	175	42	22	67	85	2	7	...	654	78
1990	0	1	8	11	184	182	38	36	74	110	1	12	...	657	3
1991	10	2	21	17	180	246	42	21	83	129	0	3	...	754	97
1992	2	0	21	11	166	243	29	32	92	122	2	14	...	734	-20
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-108
1994	4	1	19	14	126	193	29	24	66	113	3	4	...	596	-30
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-9
1996	7	1	18	9	154	188	46	32	51	125	0	4	...	635	48
1997	7	0	24	8	131	179	31	25	61	117	1	3	...	587	-48
1998	7	1	24	5	137	157	33	33	64	90	3	5	...	559	-28
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-20
2000	6	3	16	10	147	158	30	26	59	85	2	1	3	546	7
2001	1	2	9	8	140	171	34	26	69	85	1	4	3	553	7
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31
2004	2	0	14	7	111	188	50	39	86	113	7	4	4	625	74
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	39
2006	7	1	16	7	93	195	40	42	95	110	0	0	2	608	-56
2007	3	0	13	8	91	202	62	30	89	88	2	2	7	597	-11
2008	5	2	12	3	92	176	54	31	111	118	3	3	4	614	17
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	97	117	2	2	6	611	-3
2010	4	0	22	9	86	189	45	34	77	83	1	1	6	557	-54
2011	4	1	22	8	105	163	54	38	115	88	0	3	7	608	51
2012	2	0	17	6	108	163	54	29	87	72	0	5	5	548	-60
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	81	74	0	2	4	509	-39
2014	2	3	6	10	71	156	45	24	107	89	3	3	4	523	14
2015	3	1	12	11	79	174	48	44	133	96	1	6	2	610	87
2016	7	0	13	11	67	206	42	55	116	90	4	3	1	615	5
2017	4	2	21	10	93	197	47	38	119	119	8	2	6	666	51
2018	2	0	11	13	83	266	55	34	81	89	3	6	8	651	-15

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 1b
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1988 à 2018

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation du taux en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,72	2,24	2,69	2,60	3,76	14,37	...	2,15	...
1989	0,87	0,77	1,77	2,58	3,07	1,73	3,81	2,16	2,69	2,66	7,38	12,27	...	2,40	11,5
1990	0,00	0,77	0,88	1,49	2,63	1,77	3,44	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,37	-1,0
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,55	2,36	3,79	2,09	3,20	3,82	0,00	4,92	...	2,69	13,4
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,30	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	22,46	...	2,59	-3,8
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,7
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,78	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-5,8
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,5
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,70	4,06	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	7,0
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,96	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,38	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,35	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,4
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,44	2,95	2,60	2,26	2,09	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,52	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,96	12,4
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,38	4,23	2,78	2,59	0,00	0,00	6,49	1,87	-9,3
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,58	5,21	2,99	2,53	2,05	6,14	4,61	22,30	1,82	-2,8
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	3,05	3,09	2,71	9,07	6,92	12,54	1,85	1,7
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,64	2,65	5,93	4,64	18,40	1,82	-1,6
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,08	1,44	3,69	3,23	2,06	1,86	2,89	2,31	17,99	1,64	-9,8
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,23	4,38	3,56	3,04	1,95	0,00	6,90	20,47	1,77	8,1
2012	0,38	0,00	1,80	0,79	1,34	1,22	4,32	2,68	2,25	1,58	0,00	11,46	14,42	1,58	-10,8
2013	1,33	0,69	1,38	0,92	0,86	1,24	4,03	2,82	2,03	1,60	0,00	4,57	11,32	1,45	-8,1
2014	0,38	2,08	0,64	1,32	0,87	1,15	3,52	2,16	2,62	1,89	8,08	6,84	11,12	1,48	1,7
2015	0,57	0,69	1,28	1,45	0,97	1,27	3,71	3,93	3,21	2,01	2,65	13,56	5,48	1,71	15,8
2016	1,32	0,00	1,38	1,44	0,81	1,48	3,20	4,84	2,76	1,85	10,38	6,72	2,70	1,70	-0,3
2017	0,76	1,33	2,21	1,3	1,12	1,40	3,52	3,30	2,80	2,42	20,19	4,45	15,98	1,82	7,0
2018	0,38	0,00	1,15	1,69	0,99	1,86	4,07	2,93	1,88	1,78	7,41	13,47	20,84	1,76	-3,6

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018		2018			2017 ^r		Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²		
Population de 500 000 habitants et plus											
Toronto	6 274 077	142	2,26	93	1,51	49	49,9	87	1,50		
Montréal	4 239 709	47	1,11	46	1,10	1	0,6	46	1,17		
Vancouver	2 650 798	44	1,66	52	1,99	-8	-16,6	46	1,88		
Calgary	1 498 941	20	1,33	31	2,10	-11	-36,6	27	2,01		
Edmonton	1 425 627	37	2,60	49	3,51	-12	-26,0	39	3,06		
Ottawa ³	1 068 569	17	1,59	14	1,34	3	18,7	11	1,16		
Winnipeg	816 741	22	2,69	24	2,99	-2	-9,8	28	3,62		
Québec	808 905	3	0,37	10	1,25	-7	-70,2	5	0,59		
Hamilton	770 987	9	1,17	11	1,45	-2	-19,3	9	1,29		
Kitchener–Cambridge–Waterloo	579 145	7	1,21	5	0,89	2	36,6	5	0,96		
London	534 936	6	1,12	7	1,34	-1	-16,3	7	1,37		
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants											
St. Catharines–Niagara	472 448	2	0,42	3	0,64	-1	-34,3	4	0,94		
Oshawa	458 016	8	1,75	5	1,12	3	55,4	3	0,76		
Halifax	430 505	7	1,63	8	1,90	-1	-14,2	10	2,47		
Victoria	395 651	2	0,51	5	1,28	-3	-60,5	4	1,13		
Windsor	349 787	10	2,86	3	0,87	7	227,0	3	0,99		
Gatineau ⁴	333 108	4	1,20	1	0,30	3	296,5	3	1,04		
Saskatoon	328 181	8	2,44	5	1,55	3	56,9	7	2,49		
Regina	258 386	8	3,10	9	3,56	-1	-12,9	8	3,27		
Barrie	228 602	0	0,00	5	2,23	-5	-100,0	2	1,01		
Kelowna	210 961	2	0,95	6	2,90	-4	-67,3	4	2,06		
St. John's	208 289	1	0,48	3	1,44	-2	-66,6	2	1,00		
Sherbrooke	202 593	4	1,97	1	0,50	3	294,1	1	0,42		
Abbotsford–Mission	195 726	6	3,07	9	4,66	-3	-34,2	5	2,80		
Kingston	171 043	2	1,17	1	0,60	1	96,0	1	0,80		
Saguenay	168 743	1	0,59	0	0,00	1	...	1	0,74		
Grand Sudbury	168 141	1	0,59	1	0,60	0	-1,1	2	0,97		
Moncton	161 122	2	1,24	1	0,63	1	97,8	1	0,82		
Trois-Rivières	157 208	2	1,27	1	0,64	1	98,9	1	0,92		
Brantford	148 603	5	3,36	5	3,41	0	-1,4	2	1,20		
Guelph	140 683	1	0,71	1	0,72	0	-1,8	1	0,78		
Saint John	129 790	1	0,77	1	0,77	0	-0,4	2	1,58		
Peterborough	128 932	1	0,78	1	0,80	0	-2,6	1	1,15		
Thunder Bay	125 373	8	6,38	7	5,70	1	11,9	5	4,46		

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — fin
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018		2018			2017 ^r		Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²		
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants											
Lethbridge	123 335	0	0,00	2	1,65	-2	-100,0		
Belleville	111 584	1	0,90	2	1,96	-1	-54,2		
Total pour les RMR⁵	26 475 245	441	1,67	428	1,64	13	1,3	386	1,59		
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 583 611	210	1,98	238	2,26	-28	-12,3	200	1,90		
Canada	37 058 856	651	1,76	666	1,82	-15	-3,6	586	1,68		

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend 6 homicides commis dans un établissement correctionnel situé à l'intérieur d'une RMR de 2017 à 2018.

6. Comprend 6 homicides commis dans un établissement correctionnel situé à l'extérieur d'une RMR de 2017 à 2018.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 3a
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province ou le territoire, 2017 et 2018

Province ou territoire	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹							
	2018				2017 ^r			
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	50,0	0,19	2	0	0,0	0,00	4
Île-du-Prince-Édouard	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	2
Nouvelle-Écosse	4	36,4	0,42	11	8	40,0	0,84	21
Nouveau-Brunswick	5	38,5	0,65	13	5	55,6	0,65	10
Québec	30	36,1	0,36	83	35	39,3	0,42	93
Ontario	120	48,4	0,84	266	84	43,8	0,60	197
Manitoba	6	11,3	0,44	55	13	28,3	0,97	47
Saskatchewan	12	37,5	1,03	34	10	26,3	0,87	38
Alberta	31	39,2	0,72	81	51	44,7	1,20	119
Colombie-Britannique	40	51,3	0,80	89	58	53,7	1,18	119
Yukon	0	0,0	0,00	3	2	33,3	5,05	8
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	6	0	0,0	0,00	2
Nunavut	0	0,0	0,00	8	1	16,7	2,66	6
Canada	249	40,5	0,67	651	267	42,2	0,73	666

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, clouuses, carabines et armes à plombs).

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 3b
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018			2017 ¹			Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Population de 500 000 habitants et plus										
Toronto	6 274 077	72	1,15	58	0,94	14	21,9	41	0,71	
Montréal	4 239 709	21	0,50	17	0,41	4	21,6	18	0,45	
Vancouver	2 650 798	21	0,79	25	0,96	-4	-17,2	20	0,83	
Calgary	1 498 941	8	0,53	15	1,02	-7	-47,6	8	0,61	
Edmonton	1 425 627	19	1,33	19	1,36	0	-2,0	14	1,11	
Ottawa ³	1 068 569	9	0,84	7	0,67	2	25,6	4	0,38	
Winnipeg	816 741	3	0,37	7	0,87	-4	-57,8	6	0,78	
Québec	808 905	0	0,00	6	0,75	-6	-100,0	1	0,12	
Hamilton	770 987	4	0,52	5	0,66	-1	-21,1	2	0,33	
Kitchener–Cambridge–Waterloo	579 145	3	0,52	0	0,00	3	...	1	0,15	
London	534 936	1	0,19	0	0,00	1	...	2	0,34	
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants										
St. Catharines–Niagara	472 448	1	0,21	0	0,00	1	...	1	0,11	
Oshawa	458 016	3	0,65	1	0,22	2	191,4	0	0,07	
Halifax	430 505	3	0,70	2	0,47	1	47,0	4	1,04	
Victoria	395 651	0	0,00	1	0,26	-1	-100,0	0	0,11	
Windsor	349 787	3	0,86	3	0,87	0	-1,9	1	0,21	
Gatineau ⁴	333 108	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,32	
Saskatoon	328 181	1	0,30	2	0,62	-1	-51,0	2	0,52	
Regina	258 386	4	1,55	2	0,79	2	95,9	1	0,48	
Barrie	228 602	0	0,00	1	0,45	-1	-100,0	0	0,05	
Kelowna	210 961	0	0,00	2	0,97	-2	-100,0	1	0,53	
St. John's	208 289	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,35	
Sherbrooke	202 593	0	0,00	1	0,50	-1	-100,0	0	0,10	
Abbotsford–Mission	195 726	5	2,55	7	3,62	-2	-29,5	3	1,45	
Kingston	171 043	1	0,58	1	0,60	0	-2,0	0	0,12	
Saguenay	168 743	1	0,59	0	0,00	1	...	0	0,19	
Grand Sudbury	168 141	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00	
Moncton	161 122	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,21	
Trois-Rivières	157 208	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,26	
Brantford	148 603	2	1,35	1	0,68	1	97,2	0	0,14	
Guelph	140 683	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,16	
Saint John	129 790	0	0,00	1	0,77	-1	-100,0	1	0,36	
Peterborough	128 932	1	0,78	0	0,00	1	...	0	0,00	
Thunder Bay	125 373	1	0,80	0	0,00	1	...	0	0,08	

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3b — fin
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018		2018			2017 ^r		Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²		
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants											
Lethbridge	123 335	0	0,00	0	0,00	0		
Belleville	111 584	0	0,00	1	0,98	-1	-100,0		
Total pour les RMR	26 475 245	187	0,71	185	0,71	2	-0,7	134	0,55		
Total pour les régions autres que les RMR	10 583 611	62	0,59	82	0,78	-20	-24,8	51	0,48		
Canada	37 058 856	249	0,67	267	0,73	-18	-8,0	185	0,53		

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 1998 à 2018

Année	Arme de poing		Carabine et fusil de chasse		Carabine et fusil de chasse à canon tronqué		Arme à feu entièrement automatique		Autre arme à feu — genre inconnu		Arme semblable à une arme à feu ¹		Total des homicides commis à l'aide d'une arme à feu	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
1998	71	0,24	51	0,17	14	0,05	12	0,04	4	0,01	0	0,00	152	0,50
1999	90	0,30	58	0,19	6	0,02	6	0,02	5	0,02	1	0,00	166	0,55
2000	108	0,35	57	0,19	10	0,03	4	0,01	4	0,01	0	0,00	183	0,60
2001	111	0,36	46	0,15	7	0,02	3	0,01	4	0,01	1	0,00	172	0,55
2002	98	0,31	40	0,13	6	0,02	3	0,01	5	0,02	0	0,00	152	0,48
2003	111	0,35	33	0,10	13	0,04	2	0,01	4	0,01	0	0,00	163	0,52
2004	112	0,35	37	0,12	15	0,05	2	0,01	7	0,02	0	0,00	173	0,54
2005	131	0,41	59	0,18	11	0,03	7	0,02	16	0,05	0	0,00	224	0,69
2006	112	0,34	38	0,12	26	0,08	2	0,01	14	0,04	0	0,00	192	0,59
2007	125	0,38	32	0,10	18	0,05	2	0,01	11	0,03	0	0,00	188	0,57
2008	127	0,38	35	0,11	17	0,05	4	0,01	18	0,05	0	0,00	201	0,60
2009	112	0,33	32	0,10	15	0,04	6	0,02	16	0,05	1	0,00	182	0,54
2010	104	0,31	37	0,11	14	0,04	6	0,02	13	0,04	1	0,00	175	0,51
2011	95	0,28	30	0,09	16	0,05	2	0,01	16	0,05	0	0,00	159	0,46
2012	106	0,31	39	0,11	9	0,03	9	0,03	8	0,02	0	0,00	171	0,49
2013	90	0,26	30	0,09	8	0,02	1	0,00	5	0,01	0	0,00	134	0,38
2014	103	0,29	34	0,10	6	0,02	2	0,01	9	0,03	1	0,00	155	0,44
2015	102	0,29	37	0,10	23	0,06	6	0,02	9	0,03	2	0,01	179	0,50
2016	130	0,36	50	0,14	13	0,04	6	0,02	24	0,07	0	0,00	223	0,62
2017	145	0,40	65	0,18	22	0,06	2	0,01	30	0,08	3	0,01	267	0,73
2018	143	0,39	56	0,15	18	0,05	2	0,01	30	0,08	0	0,00	249	0,67

1. Comprend les homicides commis à l'aide d'armes semblables à une arme à feu, comme les cloueuses, les armes à plombs et les pistolets lance-fusées.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 5a
Homicides attribuables à des gangs, selon la province ou le territoire, 2017 et 2018

Province ou territoire	Homicides attribuables à des gangs ¹							
	2018				2017 ^r			
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	50,0	0,19	2	0	0,0	0,00	4
Île-du-Prince-Édouard	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	2
Nouvelle-Écosse	2	18,2	0,21	11	1	4,8	0,11	21
Nouveau-Brunswick	1	7,7	0,13	13	3	30,0	0,39	10
Québec	32	38,6	0,38	83	15	16,1	0,18	93
Ontario	51	19,2	0,36	266	48	24,4	0,34	197
Manitoba	7	12,7	0,52	55	13	27,7	0,97	47
Saskatchewan	8	23,5	0,69	34	5	13,2	0,43	38
Alberta	22	27,2	0,51	81	31	26,1	0,73	119
Colombie-Britannique	33	37,1	0,66	89	45	37,8	0,91	119
Yukon	0	0,0	0,00	3	2	25,0	5,05	8
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	6	0	0,0	0,00	2
Nunavut	0	0,0	0,00	8	0	0,0	0,00	6
Canada	157	24,1	0,42	651	163	24,5	0,45	666

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 5b
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018	2018		2017 ¹		Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	6 274 077	36	0,57	36	0,58	0	-1,8	22	0,37
Montréal	4 239 709	24	0,57	15	0,36	9	57,5	16	0,41
Vancouver	2 650 798	20	0,75	20	0,77	0	-1,5	17	0,68
Calgary	1 498 941	4	0,27	12	0,81	-8	-67,2	6	0,46
Edmonton	1 425 627	14	0,98	14	1,00	0	-2,0	7	0,52
Ottawa ³	1 068 569	5	0,47	4	0,38	1	22,2	2	0,24
Winnipeg	816 741	4	0,49	11	1,37	-7	-64,2	6	0,79
Québec	808 905	2	0,25	0	0,00	2	...	0	0,04
Hamilton	770 987	2	0,26	1	0,13	1	97,2	0	0,06
Kitchener–Cambridge–Waterloo	579 145	2	0,35	0	0,00	2	...	0	0,06
London	534 936	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,12
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
St. Catharines–Niagara	472 448	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,04
Oshawa	458 016	2	0,44	1	0,22	1	94,3	0	0,05
Halifax	430 505	2	0,46	0	0,00	2	...	2	0,37
Victoria	395 651	0	0,00	1	0,26	-1	-100,0	0	0,08
Windsor	349 787	2	0,57	0	0,00	2	...	1	0,15
Gatineau ⁴	333 108	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,06
Saskatoon	328 181	1	0,30	1	0,31	0	-2,0	2	0,79
Regina	258 386	2	0,77	2	0,79	0	-2,0	2	0,83
Barrie	228 602	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Kelowna	210 961	0	0,00	3	1,45	-3	-100,0	1	0,53
St. John's	208 289	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,10
Sherbrooke	202 593	1	0,49	0	0,00	1	...	0	0,00
Abbotsford–Mission	195 726	4	2,04	6	3,11	-2	-34,2	2	1,34
Kingston	171 043	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Saguenay	168 743	1	0,59	0	0,00	1	...	0	0,06
Grand Sudbury	168 141	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Moncton	161 122	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Trois-Rivières	157 208	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,07
Brantford	148 603	0	0,00	1	0,68	-1	-100,0	0	0,07
Guelph	140 683	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,08
Saint John	129 790	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,14
Peterborough	128 932	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Thunder Bay	125 373	2	1,60	3	2,44	-1	-34,7	1	0,66

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5b — fin
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2017 et 2018

Région métropolitaine de recensement ¹	Habitants en 2018	2018		2017 ^r		Différence par rapport à 2017		Moyenne de 2008 à 2017	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
Lethbridge	123 335	0	0,00	0	0,00	0
Belleville	111 584	0	0,00	0	0,00	0
Total pour les RMR⁵	26 475 245	130	0,49	131	0,50	-1	-2,5	89	0,37
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 583 611	27	0,26	32	0,30	-5	-16,1	22	0,21
Canada	37 058 856	157	0,42	163	0,45	-6	-5,0	111	0,32

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend 1 homicide commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

6. Comprend 2 homicides commis dans un établissement correctionnel de 2017 à 2018.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Taux de victimes et d'auteurs présumés d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2018

Province ou territoire	Victimes de sexe masculin				Victimes de sexe féminin				Total des victimes d'homicide ¹			
	Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	1	0,42	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,21
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	0	0,00	7	1,60	0	0,00	4	0,88	0	0,00	11	1,23
Nouveau-Brunswick	0	0,00	5	1,38	1	5,96	7	1,89	1	2,93	12	1,64
Québec	2	1,81	63	1,55	2	1,87	16	0,39	4	1,84	79	0,97
Ontario	9	4,21	183	2,67	8	3,59	64	0,91	17	3,89	247	1,78
Manitoba	30	24,36	13	2,34	10	7,90	2	0,36	40	16,02	15	1,35
Saskatchewan	18	18,54	9	1,84	4	4,01	3	0,63	22	11,18	12	1,24
Alberta	20	13,94	40	1,98	10	6,76	10	0,50	30	10,30	50	1,25
Colombie-Britannique	7	4,57	65	2,80	4	2,51	13	0,55	11	3,52	78	1,66
Yukon	1	22,28	1	6,46	1	21,59	0	0,00	2	21,93	1	3,31
Territoires du Nord-Ouest	5	43,34	1	8,90	0	0,00	0	0,00	5	21,76	1	4,67
Nunavut	4	23,80	0	0,00	4	24,40	0	0,00	8	24,10	0	0,00
Canada	96	10,14	388	2,23	44	4,54	119	0,67	140	7,31	507	1,44

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe masculin				Auteurs présumés de sexe féminin				Total des auteurs présumés d'homicide ¹			
	Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³		Autochtones ²		Non-Autochtones ³	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁵
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	1	0,42	0	0,00	0	0,00	0	0,00	1	0,21
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	1	3,36	10	2,29	0	0,00	2	0,44	1	1,65	12	1,35
Nouveau-Brunswick	0	0,00	9	2,49	0	0,00	0	0,00	0	0,00	9	1,23
Québec	3	2,71	46	1,13	1	0,94	6	0,15	4	1,84	52	0,64
Ontario	13	6,08	191	2,79	4	1,80	11	0,16	17	3,89	202	1,45
Manitoba	35	28,42	11	1,98	12	9,48	1	0,18	47	18,82	12	1,08
Saskatchewan	19	19,57	8	1,64	3	3,01	0	0,00	22	11,18	8	0,83
Alberta	29	20,22	30	1,48	6	4,06	1	0,05	35	12,02	31	0,77
Colombie-Britannique	6	3,92	20	0,86	2	1,26	4	0,17	8	2,56	24	0,51
Yukon	0	0,00	0	0,00	1	21,59	0	0,00	1	10,96	0	0,00
Territoires du Nord-Ouest	5	43,34	0	0,00	2	17,48	0	0,00	7	30,47	0	0,00
Nunavut	7	41,64	0	0,00	1	6,10	0	0,00	8	24,10	0	0,00
Canada	118	12,47	326	1,87	32	3,30	25	0,14	150	7,83	351	1,00

1. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue de la police (c.-à-d. moins de 1 % des victimes et 1 % des personnes auteurs présumés en 2018).

2. « Identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme étant des Premières Nations (inscrites ou non inscrites), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police.

3. « Identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone.

4. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

5. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Note : L'identité autochtone est déclarée par la police et est déterminée au moyen de l'information trouvée sur la victime, comme la carte de statut, ou de l'information fournie par la famille de la victime, les membres de la collectivité ou d'autres sources (c.-à-d. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Les chiffres de population pour les années antérieures à 2001 n'étaient pas disponibles pour le présent article de *Juristat*. En raison de l'absence d'estimations annuelles sur la population canadienne selon l'identité autochtone, les chiffres de population utilisés dans le présent article ont été calculés ou projetés, selon les années. Ainsi, ces chiffres de population sont assujettis à un certain niveau d'incertitude et pourraient être révisés à l'avenir. Pour les années allant de 2001 à 2011, les chiffres de population ont été calculés à l'aide d'interpolations linéaires de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans les logements collectifs entre les recensements de la population de 2001 et de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net. Bien que les renseignements du Recensement de la population de 2016 ventilés selon l'identité autochtone étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article de *Juristat*, les études sur la couverture qui auraient permis de corriger les données de 2016 pour tenir compte du sous-dénombrement net ne l'étaient pas. Il était donc impossible d'interpoler linéairement de façon cohérente les populations autochtones de 2011 à 2016. Par ailleurs, étant donné que les nouvelles projections fondées sur le Recensement de 2016 ne sont pas encore disponibles, ce sont des projections démographiques personnalisées de la population vivant dans les réserves partiellement dénombrées et celle vivant dans les logements collectifs ayant comme population de base l'ENM de 2011 — corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net — qui ont servi à la préparation des chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017. Les hypothèses des projections sélectionnées concernant les composantes de la croissance sont principalement fondées sur le scénario de fécondité constante de la publication *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036* (Statistique Canada, 2015), tandis qu'un processus supplémentaire de calage à partir des estimations démographiques de 2012 à 2017 a permis de tenir compte des tendances les plus récentes en ce qui a trait à la fécondité, la mortalité, l'immigration, l'émigration et les migrations internes. Les populations projetées correspondent à la population en milieu d'année. Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total des homicides pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2017 et 2018

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2018			2017 ^r			Moyenne 2008 à 2017	
	nombre de victimes	pourcentage ²	taux ³	nombre de victimes	pourcentage ²	taux ³	nombre de victimes	pourcentage ²
Relation familiale	138	33,1	0,37	145	30,2	0,40	148	32,4
Relation conjugale	62	14,9	...	53	11,0	...	62	13,5
Conjoint ou conjointe marié	23	5,5	...	16	3,3	...	22	4,8
Conjoint ou conjointe de fait	30	7,2	...	23	4,8	...	25	5,4
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	2	0,5	...	8	1,7	...	7	1,5
Conjoint ou conjointe de fait séparé	5	1,2	...	5	1,0	...	7	1,4
Conjoint ou conjointe de même sexe ⁴	2	0,5	...	1	0,2	...	2	0,3
Autre lien de parenté ⁵	76	18,2	...	92	19,2	...	86	18,8
Père ou mère	16	3,8	...	25	5,2	...	25	5,5
Fils ou fille	30	7,2	...	34	7,1	...	28	6,0
Frère ou sœurs	7	1,7	...	6	1,3	...	10	2,1
Membre de la famille élargie ⁶	23	5,5	...	27	5,6	...	24	5,1
Relation intime (non conjugale) ⁷	25	6,0	...	28	5,8	...	24	5,2
Connaissance	140	33,6	0,38	155	32,3	0,42	166	36,3
Amie ou amie proche	38	9,1	...	33	6,9	...	33	7,2
Voisin ou voisine	15	3,6	...	25	5,2	...	15	3,3
Symbole d'autorité ou symbole d'autorité inversé	1	0,2	...	1	0,2	...	3	0,7
Relation d'affaires	6	1,4	...	5	1,0	...	8	1,7
Simple connaissance	80	19,2	...	91	19,0	...	107	23,3
Relation criminelle ⁸	33	7,9	0,09	64	13,3	0,18	44	9,6
Étranger	81	19,4	0,22	88	18,3	0,24	76	16,5
Lien inconnu	18	6	4	...
Total des homicides résolus⁹	435	100,0	...	486	100,0	...	463	100,0
Homicides non résolus	216	180	124	...
Total des homicides	651	666	586	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime est inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2018 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe (actuels et anciens).

5. Comprend les pères et les mères biologiques et adoptifs, les enfants biologiques et adoptés, les beaux-pères et les belles-mères, les beaux-fils et les belles-filles, les parents de famille d'accueil et les enfants en famille d'accueil.

6. Comprend entre autres les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption.

7. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

8. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

9. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total des homicides pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et selon l'identité autochtone de la victime, Canada, 2018

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2018				Moyenne de 2014 à 2017 ²			
	Victime autochtone ³		Victime non autochtone ⁴		Victime autochtone ³		Victime non autochtone ⁴	
	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵	nombre	pourcentage ⁵
Lien de parenté	49	44,1	88	29,0	45	36,1	103	31,6
Relation conjugale ⁶	19	17,1	43	14,2	16	12,4	44	13,5
Autre lien de parenté ⁷	30	27,0	45	14,9	30	23,8	59	18,1
Relation intime (non conjugale) ⁸	5	4,5	20	6,6	6	4,8	16	5,0
Connaissance ⁹	46	41,4	93	30,7	53	41,9	109	33,3
Relation criminelle ¹⁰	7	6,3	25	8,3	9	7,2	40	12,3
Étranger	4	3,6	77	25,4	13	10,0	58	17,8
Lien inconnu	0	...	18	...	1	...	3	...
Total des homicides résolus¹¹	111	100,0	321	100,0	126	100,0	329	100,0
Homicides non résolus	29	...	186	...	17	...	124	...
Total des homicides¹²	140	...	507	...	143	...	453	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires pour lesquelles il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. L'année 2014 a marqué le premier cycle de collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour lequel des renseignements complets sur l'identité autochtone ont été déclarés pour les victimes d'homicide.

3. « Identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme étant des Premières Nations (inscrites ou non inscrites), des Métis, des Inuits ou des personnes ayant une identité autochtone mais dont le groupe autochtone n'était pas connu de la police.

4. « Identité non autochtone » désigne les affaires pour lesquelles la police a confirmé qu'une victime n'a pas été identifiée comme Autochtone.

5. Exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

6. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés; les conjoints et conjointes de fait, actuels et anciens; et les partenaires de même sexe.

7. Comprend, entre autres, les pères et mères, les fils et filles, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-parents, qu'ils soient liés à la victime par le sang, par alliance (y compris les conjoints et conjointes de fait) ou par adoption.

8. Comprend les petits amis et petites amies, actuels et anciens; les partenaires de même sexe; les partenaires extra-conjugaux et les autres partenaires intimes.

9. Comprend les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les personnes entretenant des relations d'affaires et les simples connaissances.

10. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires pour lesquelles plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

11. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

12. Exclut les victimes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue de la police (c.-à-d. moins de 1 % des victimes en 2018).

Note : L'identité autochtone est déclarée par la police et est déterminée au moyen de l'information trouvée sur la victime, comme la carte de statut, ou de l'information fournie par la famille de la victime, les membres de la collectivité ou d'autres sources (c.-à-d. les registres de la bande ou les preuves médico-légales comme des tests génétiques). Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total des homicides pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et selon le sexe de la victime, Canada, 2018

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2018				Moyenne de 2008 à 2017			
	Victimes de sexe masculin		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Victimes de sexe féminin	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Lien de parenté	58	21,2	80	55,9	63	20,0	85	58,9
Relation conjugale ³	13	4,7	49	34,3	11	3,6	51	35,0
Autre lien de parenté ⁴	45	16,4	31	21,7	51	16,4	35	24,0
Relation intime (non conjugale) ⁵	7	2,6	18	12,6	6	2,0	18	12,3
Connaissance ⁶	118	43,1	22	15,4	140	44,8	26	17,9
Relation criminelle ⁷	32	11,7	1	0,7	39	12,4	5	3,7
Étranger	59	21,5	22	15,4	65	20,8	10	7,2
Lien inconnu	17	...	1	...	4	...	1	...
Total des homicides résolus⁸	291	100,0	144	100,0	317	100,0	146	100,0
Homicides non résolus	196	...	20	...	108	...	15	...
Total des homicides⁹	487	...	164	...	425	...	161	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires pour lesquelles il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime est inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés; les conjoints et conjointes de fait, actuels et anciens; et les partenaires de même sexe.

4. Comprend, entre autres, les pères et mères, les fils et filles, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-parents, qu'ils soient liés à la victime par le sang, par alliance (y compris les conjoints et conjointes de fait) ou par adoption.

5. Comprend les petits amis et petites amies, actuels et anciens; les partenaires de même sexe; les partenaires extra-conjugaux et les autres partenaires intimes.

6. Comprend les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les personnes entretenant des relations d'affaires et les simples connaissances.

7. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires pour lesquelles plus d'un lien s'applique

(p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

9. Le total des homicides exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total des homicides pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.